

Ministère des Finances

RÉFÉRENTIEL DE DÉPLOIEMENT DES NOMENCLATURES SENSIBLES AU GENRE ET À L'ENFANT



Auteurs

UNICEF Tunisie, Ministère de Finances Tunisienne, L'Unité GBO Centrale, Mme Rym Bourouba épouse Mamlouk et Genesis Analytics (Tomas Lievens, Loubna Marfouk et Hannah Rowett)



TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE

INTRODUCTION

- Contexte
- Objectifs du référentiel
- L'Élaboration du référentiel
- Contenu du référentiel

• MODULE 1 : DÉFINITIONS ET TERMINOLOGIES

- 1.1 - La budgétisation et la Nomenclature Sensible au Genre** 12
- 1.2 - La budgétisation et la Nomenclature Sensible à l'Enfant** 13
- 1.3 - Utilité : pourquoi la nomenclature sensible au genre et à l'enfant ?** 13
- 1.4 - Démarche pour la mise en œuvre de la NSG et la NSE** 14

• MODULE 2 : LA CATÉGORISATION

- 2.1 - Le processus de catégorisation** 18
 - 2.1.1 Dépenses budgétaires
 - 2.1.2 Questions sous-jacentes à la catégorisation
- 2.2 - Les catégories de dépenses budgétaires sensibles Au genre** 20
 - 2.2.1 Approche de Catégorisation retenue pour la Tunisie : Une approche Tri-catégorielle
- 2.3 - Catégories de dépenses axées sur le genre : exemples** 23
 - 2.3.1 Catégorisation de dépenses sensibles au genre, hétérogènes
- 2.4 - Les catégories de dépenses budgétaires sensible à l'enfant** 28
 - 2.4.1 L'approche retenue pour la Tunisie : une approche à quatre catégories
 - 2.4.2 Les catégories des dépenses sensibles à l'enfant : exemples
 - 2.4.3 Catégorisation de dépenses, sensibles à l'enfant, hétérogènes
- 2.5 - Points d'attention sur la catégorisation** 36
 - 2.5.1 Sur quoi portent les points d'attention ?
 - 2.5.2 Les différents points d'attention

• MODULE 3 : LA VENTILATION

- 3.1 - Ventilation des dépenses budgétaires sensibles au genre** 49
 - 3.1.1 Catégorie de dépenses nécessitant une ventilation
 - 3.1.2 Méthodes de ventilation des dépenses sensibles au genre
 - 3.1.3 Facteurs de pondération des dépenses sensibles au genre

3.2 – Ventilation des dépenses budgétaires sensibles à l’enfant	53
3.2.1 Catégorie de dépenses nécessitant une ventilation	
3.2.2 Méthodes de ventilation des dépenses sensibles à l’enfant	
3.2.3 Facteurs de pondération des dépenses sensibles à l’enfant	
3.3 – Points d’attention sur la Ventilation : NSE/NSG	57
3.3.1 Sur quoi portent les points d’attention ?	
3.3.2 Les différents points d’attention	
• MODULE 4 : INTÉGRATION DE LA NSG ET NSE DANS LE SYSTÈME D’INFORMATION	
4.1 – Parties prenantes dans le processus d’intégration de la dimension genre et enfant dans NSG et NSE	68
4.2 – Positionnement du code genre et enfant au niveau de la nomenclature du budget	69
4.3 – Inscription du Montant Sensible au Genre/Enfant au niveau du budget	69
4.3.1 Montant Sensible au Genre au niveau du budget	
4.3.2 Montant Sensible à l’Enfant au niveau du budget	
4.4 – Commentaire Genre /Enfant	73
4.4.1 Commentaire Genre	
4.4.2 Commentaire Enfant	

• BIBLIOGRAPHIE

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 2.1 : Catégorisation des dépenses sensibles au genre retenue pour la Tunisie	20
Tableau 2.2 : Catégorisation et Affectation de dépenses, sensible au genre, hétérogènes	26
Tableau 2.3 : Catégorisation des dépenses sensibles à l’enfant retenue pour la Tunisie	28
Tableau 2.4 : La classification des droits de l’enfant	29
Tableau 2.5 : Catégorisation et affectation de dépenses axées sur l’enfant et hétérogènes	34
Tableau 3.1 : Facteurs de pondération pour établir la proportion des Femmes ou Homme ciblés	51
Tableau 3.2 : Exemple : Types de facteurs de pondération des dépenses présentant une dimension genre	53

Tableau 3.3 : Types de facteurs de pondération des dépenses sensibles à l'enfant	56
Tableau 4.1 : Ventilation et colonnes d'imputation des dépenses au niveau de la NSG	70
Tableau 4.2 : Ventilation et colonnes d'imputation des dépenses au niveau de la NSE	72
Tableau 4.3 : Structure du Commentaire Genre	73
Tableau 4.4 : Structure du Commentaire Enfant	74

LISTE DE FIGURES

Figure 1.1 : Démarche de mise en œuvre de la NSG et NSE	15
Figure 2.1 : Dépenses à catégoriser	19
Figure 2.2 : Objectifs Nationaux inspirées du PANIIG (2016-2020) :	21
Figure 2.3 : Schéma guide de catégorisation des dépenses sensibles aux genre	22
Figure 2.4 : Schéma guide de catégorisation des dépenses sensibles à l'enfant	30
Figure 3.1 : Formule de ventilation (première méthode)	50
Figure 3.2 : Formule de ventilation (deuxième méthode)	50
Figure 3.3 : Formule de ventilation (première méthode)	53
Figure 3.4 : Formule de ventilation (première méthode)	54
Figure 3.5 : Ventilation par proportion des coûts	54
Figure 3.6 : Facteurs de pondération pour établir la proportion des Enfants	55
Figure 4.1 : Parties prenantes dans le processus d'intégration de la dimension genre et enfant dans la NSG et NSE	68
Figure 4.2 : Table de correspondance NSG	69
Figure 4.3 : Table de correspondance NSE	71

LISTE D'ENCADRÉS

Encadré 1.1 : Définition de la gestion finances publiques sensible au genre	13
Encadré 1.2 : A retenir	16
Encadré 2.1 : Exemples de dépenses neutres	23
Encadré 2.2 : Exemples de dépenses spécifiques à la promotion de l'égalité de genre	24

<u>Encadré 2.3</u> : Exemples de dépenses présentant une dimension genre	26
<u>Encadré 2.4</u> : Exemples de « Dépenses Neutres » par rapport à l'enfant	31
<u>Encadré 2.5</u> : Exemples de «Dépenses Directes»	32
<u>Encadré 2.6</u> : Exemples de « Dépenses Élargies »	32
<u>Encadré 2.7</u> : Exemples de «Dépenses Agents»	33
<u>Encadré 2.8</u> : Exemples d'erreurs commises lors de la phase d'expérimentation	37
<u>Encadré 2.9</u> : Exemple d'hétérogénéité due au référentiel d'activités	39
<u>Encadré 2.10</u> : Exemple d'hétérogénéité des bénéficiaires au niveau de la NSE inhérent au référentiel d'activités	40
<u>Encadré 2.11</u> : Hétérogénéité des bénéficiaires au niveau de la NSE due à la complexité des projets	40
<u>Encadré 2.12</u> : Exemple d'hétérogénéité due à la nature de la sous activité	41
<u>Encadré 2.13</u> : Exemple d'hétérogénéité due à la nature de la sous activité/activité ou projet	43
<u>Encadré 2.14</u> : Exemples d'erreurs commises lors de la phase d'expérimentation	43
<u>Encadré 2.15</u> : Exemples issus de la phase d'expérimentation	43
<u>Encadré 2.16</u> : Exemples issues de la phase d'expérimentation	45
<u>Encadré 2.17</u> : Exemples d'erreurs commises lors de la phase d'expérimentation	46
<u>Encadré 2.18</u> : A retenir	47
<u>Encadré 3.1</u> : Solutions recommandées en cas d'hétérogénéité des bénéficiaires	58
<u>Encadré 3.2</u> : Exemples de dépenses de projets, sous activités ou activités budgétisées sous forme d'enveloppes globale	59
<u>Encadré 3.3</u> : Exemples de dépenses bénéficiant simultanément aux enfants et agents	62
<u>Encadré 3.4</u> : Exemples de ventilations multiples	63
<u>Encadré 3.5</u> : Exemples de difficultés de ventilation à cause de l'indisponibilité /difficulté à obtenir de données statistiques sur le genre/enfants	65
<u>Encadré 3.6</u> : A retenir	69
<u>Encadré 4.1</u> : A retenir	75

PREAMBULE

En Tunisie, les droits des femmes et des enfants sont reconnus comme des acquis sociétaux sans équivoque.

En 2022, le Ministère des Finances, en partenariat avec l'UNICEF et Genesis Analytics, s'est lancé dans une réforme ambitieuse et transformatrice : l'intégration des dimensions genre et enfant dans la nomenclature budgétaire. A travers cet engagement, la Tunisie concrétise ses engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et la protection des droits de ses enfants.

La nomenclature sensible au genre (NSG) et à l'enfant (NSE) sont un des outils de la budgétisation sensible au genre placés au centre des processus de politique publique et budgétaires. Le suivi des dépenses liées aux femmes et aux enfants permet de renforcer la planification à moyen terme, améliorer la hiérarchisation des priorités dans les demandes budgétaires et faciliter le suivi de la performance des politiques envers ces bénéficiaires. L'intégration d'une classification des dépenses rigoureuse dans la nomenclature du gouvernement permet de déclarer chaque dépense dans le budget mais aussi de les rapporter conformément à une classification (administrative, économique, fonctionnelle, programme) utilisée dans les rapports d'exercice budgétaires.

INTRODUCTION

Référentiel de déploiement des
nomenclatures sensibles au
genre et à l'enfant

Ministère des Finances

INTRODUCTION

Contexte

La Tunisie reconnaît que les femmes et les enfants sont au cœur de la notion de développement durable, que leur bien-être est essentiel au futur du pays. Malgré la volonté politique de la Tunisie de promouvoir l'égalité de genre et de protéger les droits de ses enfants, il reste un certain nombre de défis et d'obstacles sur le chemin de l'équité sociale. En effet, les femmes et les enfants connaissent un certain nombre de privations et d'inégalités par rapport à la population générale et la plupart des indicateurs de développement humain montrent des écarts en défaveur des femmes et des enfants.

Ainsi, les écarts entre les hommes et les femmes persistent notamment en termes d'accès au marché du travail, (taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur 31 % chez les femmes contre 14,9 % chez les hommes)¹, d'accès aux ressources économiques², et de protection des femmes contre les violences dans les sphères publique et privée (48% des femmes tunisiennes ont subi une forme de violence basée sur le genre à un moment donné de leur vie)³. De même, les indicateurs de pauvreté et de vulnérabilité des enfants sont largement supérieurs à ceux des adultes (estimé à 25,1% pour les enfants comparés à 18 % pour les adultes)⁴

Une politique publique et les dépenses qui en sont allouées jouent un rôle indéniable en tant que moteur du changement pour l'atteinte d'objectifs d'égalité de genre et des améliorations des droits des enfants et de leurs bien-être :

- D'un côté, les investissements précoces dans la

santé, l'alimentation, l'éducation et le développement des enfants ont un impact cumulatif à travers toutes les étapes de la vie d'une personne et ont des effets bénéfiques sur la société dans son ensemble. Les investissements dans les enfants sont parmi ceux qui présentent le meilleur rapport coût-efficacité. Dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, chaque dollar US investi dans la santé en rapporte 20⁵.

- D'un autre côté, une plus grande égalité de genre peut accroître la productivité, améliorer les résultats du développement pour les prochaines générations et rendre les institutions plus représentatives. La réduction des inégalités entre les sexes, notamment en termes d'éducation, d'accès au capital productif et de participation au marché du travail, se traduit par des taux de croissance économique plus élevés. Ainsi, il a été établi que le fait de combler les écarts en matière d'emploi pourrait augmenter le PIB (par exemple de 5 pour cent aux États-Unis et de 34 pour cent en Égypte)⁶.

Par conséquent, des investissements suffisants sont essentiels pour que les enfants et les femmes réalisent leur potentiel et permettent à la Tunisie d'atteindre ses objectifs de développement durable.

Cependant, un obstacle réside dans l'absence d'un outil permettant de gérer les finances publiques en tenant compte du bien-être spécifiques des enfants et des femmes. L'institutionnalisation de systèmes de budgétisation permettant de prévoir et de suivre ces dépenses est donc utile

(1) Institut National Statistiques (2023). « Indicateurs de l'emploi et du chômage au deuxième trimestre 2023 » Communiqué de presse

(2) Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux. (2022). « Les Inégalités en Tunisie » Disponible <https://ftdes.net/rapports/inegalites.fr.pdf>

(3) Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux. (2022). « Les Inégalités en Tunisie » Disponible <https://ftdes.net/rapports/inegalites.fr.pdf> <https://tunisia.unfpa.org/fr/topics/violences-fond%C3%A9es-sur-le-genre> <https://www.afrobarameter.org/> Mars 2023 une enquête menée par l'Institut National de la Statistique de Tunisie (2015)

(4) UNICEF-MAS-PEP (2020). "Tunisia: Impact of the COVID-19 pandemic on child poverty and monetary inequality"

(5) WHO, UNICEF (2020). The Lancet.

(6) IFC (2017). « Investir dans les femmes : Nouvelles preuves pour l'analyse de rentabilisation » *Investing in Women : New Evidence for the business case*

pour combler cette lacune. Dans ce contexte, la nomenclature sensible au genre (NSG) et à l'enfant (NSE) sont des outils qui placent les femmes et les enfants (séparément) au centre des processus de politiques publiques et budgétaires.^{7,8}

La NSE et la NSG sont des systèmes de classification budgétaire robustes, rendent possible l'identification, le chiffrage, le suivi et l'analyse des dépenses budgétaires tout au long du cycle budgétaire - dès la préparation d'exécution et l'évaluation et contrôle du budget. L'intégration d'une classification des dépenses sensibles au genre et à l'enfant rigoureuse dans la nomenclature budgétaire permet de déclarer chaque dépense dans les budgets annuels dédiées à la promotion de l'égalité genre et aux droits des enfants mais aussi de les rapporter conformément à une classification (administrative, économique, fonctionnelle, programme) utilisée dans les rapports d'exercice budgétaires et les rapports financiers annuels.⁹

De plus, ce suivi des dépenses permet de suivre les investissements dans la promotion de l'égalité de genre et dans le renforcement des droits de l'enfant. Cela permet donc aux pouvoirs publics de prendre de meilleures décisions de politique publique, fournir des informations précises pour soutenir les programmes/activités/projets qui ont prouvés leurs résultats, et peut ainsi permettre de renforcer ceux qui nécessitent des améliorations dans leur conception, fonctionnement, transparence et responsabilité. En outre, ces NSG et NSE permettent d'analyser l'incidence/ l'impact des dépenses sensibles au genre et à l'enfant sur la réduction des inégalités.

OBJECTIFS DU REFERENTIEL

Le but de ce référentiel est de rendre intelligible la mise en œuvre de la nomenclature sensible au genre et celle sensible à l'enfant, en mettant à la disposition de toutes les parties prenantes, qu'ils soient, responsables au sein de la chaîne mana-

gériale, financiers ou administrateurs de budgets, **un guide pratique pour faciliter l'intégration des questions du genre et de l'enfant dans la classification du budget de l'État.**

L'objectif général du référentiel est d'appuyer les acteurs clés d'affecter correctement les dépenses dédiées à la promotion de l'égalité de genre et droits des enfants dans le système d'information de la gestion financière et d'assurer leur suivi et leur analyse.

Plus précisément, les objectifs sont comme suit :

- 1) Identifier et affecter sans ambiguïté les catégories des dépenses sensibles au genre et à l'enfant retenues ;
- 2) Définir les procédures d'application des nomenclatures sensibles au genre et à l'enfant et l'exploitation des requêtes pour extraire les données susceptibles d'orienter la prise de décision ;
- 3) Définir les préalables à l'identification des dépenses sensibles genre et leur traitement ;
- 4) Définir le rôle des acteurs intervenants et le calendrier de mise en œuvre ;

L'ÉLABORATION DU REFERENTIEL

C'est dans ce contexte que l'unité centrale de Gestion du Budget par Objectifs, au sein du Ministère des Finances, a lancé un processus d'élaboration de la NSE et la NSG en Tunisie. La démarche a suivi les étapes suivantes :

i. La sélection des ministères pilote

Sept ministères ont été sélectionnés comme ministères pilotes pour tester l'application du NSG et du NSE. Il est prévu que les nomenclatures soient déployées dans tous les ministères en 2024. En effet, l'expérimentation de la NSG et NSE sera généralisée. Les ministères pilotes ont été sélectionnés sur la base de leur mandat solide en matière de droits des femmes et des enfants. Les ministères

(7) Centre gallois pour les politiques publiques (2019). « Lutter contre l'inégalité par la budgétisation sensible au genre : Evidence and models »

(8) UNICEF (2021). « Child-focused public expenditure measure » *Analyse des dépenses publiques en faveur des enfants*

(9) PEFA. « Tracking Budget Expenditure for Gender Equality » GRPFM 6

retenus sont les suivantes : Le Ministère de l'Éducation ; Le Ministère de l'Enseignement supérieur et recherche scientifique ; Le Ministère de la Justice ; Le Ministère de l'Équipement et Habitat ; Le Ministère de la famille, la femme, des enfants et des seniors ; Le Ministère des Affaires Sociales ; Le ministère de la santé.

ii. Le processus de l'expérimentation :

Le processus de l'expérimentation s'est déroulé en trois phases :

a) Cadrage avec l'UCGBO : Premièrement, des réunions de cadrage avec des membres spécifiques du UCGBO se sont déroulées avant les réunions d'expérimentations avec les ministères. Ces réunions de cadrage ont été une occasion de rappeler la catégorisation genre et enfant à retenir pour le cas de la Tunisie, leur positionnement, les méthodes de calcul à appliquer avec une illustration sur un programme par ministère. Ces réunions se sont déroulées en mois de mars 2023.

b) Accompagnement de l'UCGBO des ministères pilotes pour déployer cette NSG et NSE à leur niveau et donc des réunions ont été tenues avec tous les programmes des ministères pilotes durant le mois de mars et Avril 2023.

c) Réunions d'expérimentation et de validation de la liste des insuffisances avec les ministères pilotes : Après une analyse préliminaire des premiers projets **élaborés par les ministères conformément au Canevas de restitution élaborée par l'experte Rym Mamlouk** des rencontres avec chaque ministère ont été tenues ayant pour objectif de discuter et de valider la codification genre et enfant de proposer des pistes d'amélioration relatives à la ventilation et méthodes de calcul pour une sélection de programmes par ministère. Au cours de chaque rencontre, Mme Rym Mamlouk (représentante Genesis) a menée l'activité avec un membre du UCGBO et des acteurs clés du ministère et les unités GBO sectorielles des ministères concernés. Pendant ces discussions, Mme Rym Mamlouk a échangé avec les acteurs clés des programmes de chaque ministère sur la pertinence de la codification genre et enfant, la pertinence de certaines ventilations ainsi que la méthode de calcul appliquée, et elle a pris

note des insuffisances pour que l'équipe Genesis puisse y répondre. Ces réunions se sont déroulées au cours du mois de Mai 2023.

d) Traitement des problèmes soulevés et propositions des recommandations : Après une analyse approfondie des retours d'expérience, l'experte madame Rym mamlouk et l'équipe Genesis ont examiné et traité les insuffisances ligne par ligne des projets élaborés de tous les programmes des ministères pilotes et ils ont proposé des recommandations pour y remédier. Une note détaillée par programme et par ministère a été élaborée qui résume la liste des insuffisances et les recommandations proposées.

e) Une note de synthèse des problèmes et des recommandations est élaborée, suivant le traitement des problèmes.

Actualisation de la note d'orientation sur la NSG et la NSE : Suite au retour d'expérience il est prévu de stabiliser la note d'orientation et de produire un référentiel de déploiement de ces nomenclatures en vue d'appuyer les ministères à appliquer correctement ces deux nomenclatures.

CONTENU DU REFERENTIEL

Le référentiel couvre l'ensemble des aspects pratiques nécessaires à la mise en œuvre la nomenclature sensible au genre et celle sensible à l'enfant.

Le référentiel s'articule autour de quatre modules :

Module 1 : Définitions clés et cadre théorique de la NSE et la NSG.

Module 2 : Processus de catégorisation des dépenses axées sur le genre et sur l'enfance.

Module 3 : Processus de ventilation des dépenses sensible au genre et aux enfants.

Module 4 : Intégration dans le système d'information et rôles des parties prenantes.

Pour chaque module, des exemples pratiques et des points d'attention ont été proposées dans le référentiel afin de minimiser les risques d'erreurs tant au niveau de la catégorisation qu'au niveau de la ventilation.

MODULE 1 : DÉFINITION ET TERMINOLOGIE

Référentiel de déploiement des
nomenclatures sensibles au
genre et à l'enfant

Ministère des Finances

MODULE 1 : DEFINITIONS ET TERMINOLOGIES

Préalablement à la mise en œuvre de la nomenclature sensible au genre et celle à l'enfant, il est essentiel de clarifier les définitions et l'utilité de ces deux approches, ainsi que la démarche pour les mettre en place.

1.1 LA BUDGETISATION ET LA NOMENCLATURE SENSIBLE AU GENRE

La budgétisation sensible au genre « BSG » peut être définie comme une application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire.

Ainsi, selon le conseil de l'Europe, la BSE est la « mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre dans la procédure budgétaire. Ce qui comporte une évaluation des budgets fondée sur le genre en englobant la perspective de genre à tous les niveaux de la procédure budgétaire et en restructurant les recettes et les dépenses de manière à promouvoir l'égalité de genre. »¹⁰

Cette intégration de la dimension de genre devrait s'effectuer dans toutes les phases du cycle budgétaire : des propositions de budgets (ex-ante) à l'évaluation et au contrôle de l'argent dépensé (ex-post) en passant par les dépenses elles-mêmes (ex-nunc).

Les composantes de la gestion des finances publiques sensible au genre sont définies dans l'encadré 1.1 ci-dessous.

La nomenclature sensible au genre « NSG » est un point d'entrée primordial de la BSG. Elle vise à identifier et à classer la proportion des crédits budgétaires alloués à la promotion de l'égalité de genre.

Plus concrètement, la nomenclature sensible au genre consiste à :

- Intégrer dans la nomenclature budgétaire un code traduisant la dimension genre de la dépense budgétisée ;
- Identifier, au Montant du Budget sensible au genre, la proportion de la dépense budgétisée s'y rapportant.

Encadré 1.1 : Définition de la gestion finances publiques sensible au genre

La gestion des finances publiques sensible au genre concerne :

- L'élaboration du budget de façon sensible au genre ;
- L'allocation de crédits suffisants aux politiques sensibles aux genres ;
- L'exécution du budget d'une manière qui profite équitablement aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons ;
- Permet le suivi de l'incidence des dépenses et des recettes d'un point de vue de genre.

(10) Conseil de l'Europe, (2004). L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire : Rapport final du groupe de spécialistes sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire'.

1.2 LA BUDGETISATION ET LA NOMENCLATURE SENSIBLE A L'ENFANT

La budgétisation sensible à l'enfant « BSE » peut être définie, à l'instar de la BSG, comme une application de l'approche intégrée pour prendre en considération les droits de l'enfant dans le processus budgétaire. La budgétisation sensible aux enfants est un outil de gestion des finances publiques qui vise à intégrer les questions relatives aux enfants dans la planification des politiques publiques et à prendre en considération les droits des enfants tout au long du processus budgétaire.

La nomenclature sensible à l'enfant « NSE » est un point d'entrée essentiel pour la BSE. Elle permet d'intégrer la dimension enfant dans la classification budgétaire et d'indiquer les crédits budgétaires axés sur les enfants.

Plus concrètement, la nomenclature sensible à l'enfant consiste à :

- Intégrer dans la nomenclature budgétaire un code traduisant la dimension enfant de la dépense budgétisée ;
- Identifier au Montant du Budget sensible à l'enfant la proportion de la dépense budgétisée s'y rapportant.

La mise en œuvre de la nomenclature sensible au genre ainsi que celle à l'enfant jouent respectivement un rôle crucial dans la mise en œuvre et l'efficacité de l'approche budgétaire sensible au genre et ainsi que celle à l'enfant.

1.3 UTILITE : POURQUOI LA NOMENCLATURE SENSIBLE AU GENRE ET A L'ENFANT ?

La nomenclature sensible au genre et celle dédiée à l'enfant sont des outils qui soutiennent :

- D'une part le processus de décision portant sur l'allocation des crédits budgétaires qui répondent mieux aux besoins de segments de la population : Femmes/Filles et d'Hommes/Garçons pour la NSG et enfants pour la NSE ;
- D'autre part, l'évaluation du degré de traduction, de l'engagement politique d'un gouvernement à appuyer ses citoyens, par des engagements programmatiques soutenus par des budgets appropriés.

Au niveau de la gestion des finances publiques, la nomenclature sensible au genre ainsi que celle à l'enfant favorisent :

- **La transparence** : En permettant d'obtenir des informations plus fines sur les crédits dédiés aux questions de genre ou de l'enfance, de suivre leur mise en œuvre et de rendre compte de leur exécution. L'analyse de ces dépenses s'en trouve, ainsi, facilitée pour une meilleure prise de décision.

- **La performance des politiques publiques** : L'évaluation ex-post de l'impact des dépenses sensibles au genre et à l'enfance permettent d'améliorer progressivement l'allocation des dépenses budgétaires au sein de chaque politique publique permettant à répondre aux mieux aux objectifs de la promotion de l'égalité de genre et le bien-être des enfants.

- **La responsabilité et la redevabilité** : ces nomenclatures permettent aux responsables et acteurs clés au sein de la chaîne de responsabilité au niveau de chaque ministère qui mettent en œuvre le budget national publique de définir les choix budgétaires traduisant leur engagement sur des objectifs et des indicateurs sensibles au genre et à l'enfant et d'en rendre compte dans le cadre d'une stratégie claire permettant la promotion de l'égalité de genre et la réalisation des droits des enfants sur le moyen terme. Toute ces informations sont tracées dans des documents dérivés des SI et autres permettent ainsi de rendre compte et rendre les comptes.

La nomenclature sensible au genre et celle dédiée à l'enfant jouent, au fait, un rôle crucial en fournissant une base solide pour la réalisation des objectifs primordiaux, liés à la promotion de l'égalité de genre et à l'amélioration des droits de l'enfant, suivants :

→ Appuyer les évaluations et les analyses ex ante de l'incidence budgétaire escomptée des politiques publiques dans ce domaine ;

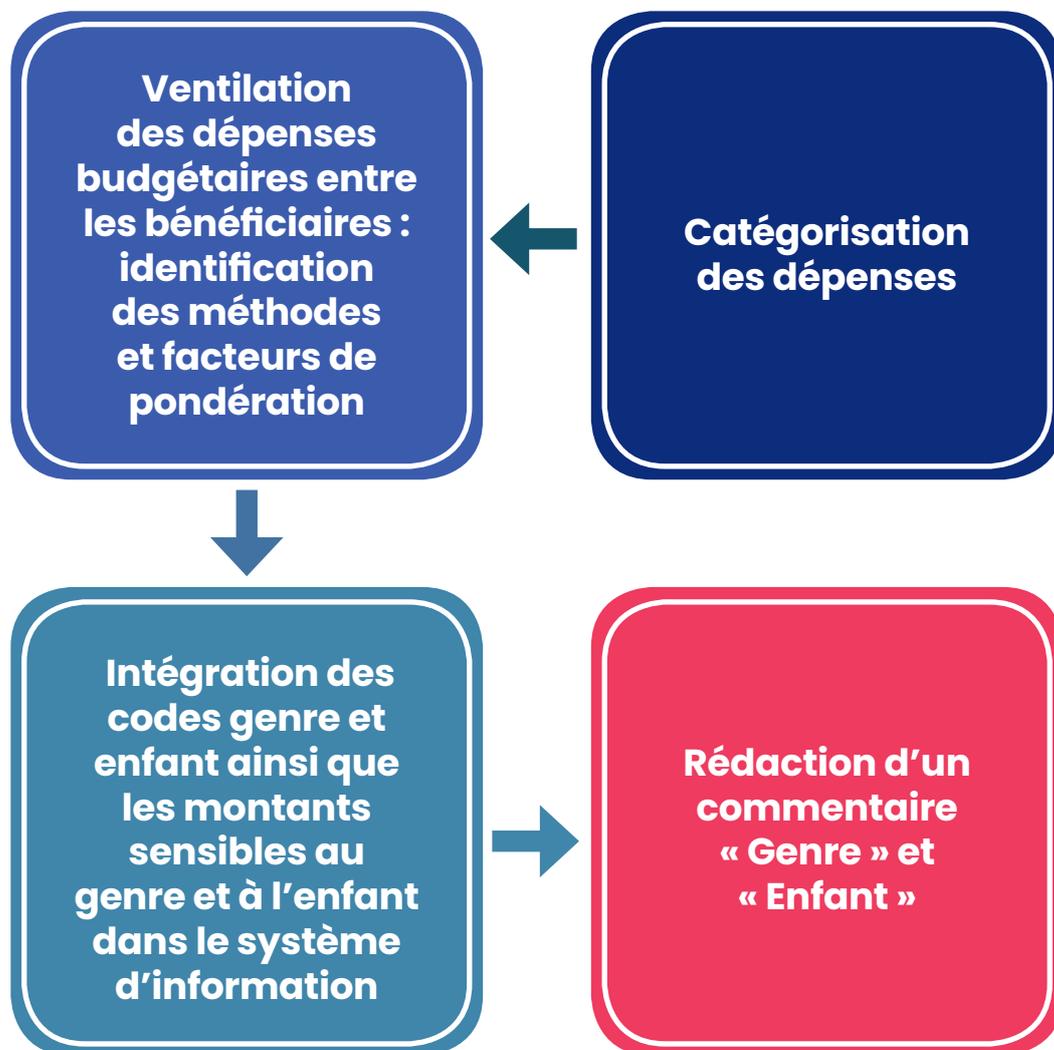
→ Fournir une information fiable concernant les montants que l'État compte dépenser à cette fin ;

→ Faciliter les évaluation ex post des effets des dépenses budgétaires engagées dans cette optique.

1.4 DEMARCHE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA NSG ET LA NSE

La mise en œuvre de la NSG et de la NSE s'inscrit dans une démarche structurée s'articulant en quatre étapes

Figure 1.1: Démarche de mise en œuvre de la NSG et NSE



Ces étapes seront étayées au niveau des modules 2, 3 et 4 du présent référentiel.

Encadré 1.2 : A retenir

- La Nomenclature Sensible au Genre (NSG) représente un élément essentiel de la budgétisation publique, visant à intégrer la perspective de genre dans le processus budgétaire. Elle s'exprime par l'incorporation de codes spécifiques reflétant la dimension de genre des dépenses budgétaires et l'affectation correspondante de ressources au Budget Sensible au Genre.
- La Nomenclature Sensible à l'Enfant (NSE) constitue un point d'entrée indispensable pour la budgétisation sensible à l'enfant. Elle opère de manière similaire à la NSG, en ajoutant des codes budgétaires pour refléter les dépenses sensibles aux enfants et en réservant des ressources dans le Budget Sensible à l'Enfant.
- Ces deux nomenclatures revêtent une importance capitale, non seulement en termes de transparence budgétaire, mais aussi de performance des politiques publiques. Elles permettent d'obtenir une visibilité accrue sur les ressources allouées aux questions de genre et aux droits de l'enfant, de surveiller leur exécution, et d'améliorer la prise de décision grâce à une analyse plus fine des dépenses.
- De plus, elles renforcent la responsabilité des acteurs impliqués dans la gestion des finances publiques. Les ministères et les entités gouvernementales peuvent ainsi aligner leurs choix budgétaires sur des objectifs sensibles au genre et à l'enfant, rendant compte de manière transparente de leur engagement à promouvoir l'égalité des sexes et le bien-être des enfants à long terme.
- En fin de compte, la NSG et la NSE servent de fondement solide pour atteindre des objectifs essentiels liés à la promotion de l'égalité de genre et à l'amélioration des droits de l'enfant. Elles facilitent l'évaluation des impacts budgétaires prévus des politiques publiques, fournissent des informations fiables sur les ressources allouées, et simplifient les évaluations ex post des effets des dépenses budgétaires dans ces domaines cruciaux.

MODULE 2 : LA CATEGORISATION

Référentiel de déploiement des
nomenclatures sensibles au
genre et à l'enfant

Ministère des Finances

MODULE 2 : LA CATEGORISATION

L'impact potentiel des dépenses budgétaires sur la situation respective des femmes et des hommes est qualifié à travers une catégorisation identifiable par un code genre qui sera intégré au sein de la nomenclature budgétaire. Au même titre, les répercussions potentielles des dépenses budgétaires sur les droits et le bien-être des enfants sont caractérisées par une catégorisation discernable par un code enfant incorporé également au niveau de la nomenclature budgétaire.

Par conséquent, la catégorisation consiste, à analyser puis à classer les dépenses, au sein de la nomenclature budgétaire, selon leur impact escompté sur la promotion de l'égalité de genre, pour les dépenses sensibles au le genre et sur les droits des enfants, pour celles sensibles à l'enfant.

2.1 LE PROCESSUS DE CATEGORISATION

2.1.1 Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires sont classées en Tunisie selon un double axe⁽¹⁾ :

- Un axe de destination de la dépense selon une nomenclature programmatique comprenant le Programme / sous-programme / Unité opérationnelle / Activité ;
- Un axe de nature économique de la dépense en fonction d'une nomenclature économique qui se présente sous la forme de Partie / catégorie / sous-catégorie.

En outre, une nomenclature cible est, actuellement, en cours de préparation et prévoit de défalquer les activités au sein de la nomenclature programmatique en sous activités et projets.

Les critères de catégorisation, retenus au sein du présent Référentiel, ont été établi sur la base de la structure de la nomenclature cible.

2.1.2 Questions sous-jacentes à la catégorisation

Le processus de catégorisation repose, en fait, sur deux questions fondamentales:

- Quelles dépenses doivent être catégorisées ?
- Comment détecter la dimension de genre ?

i. Dépenses à catégoriser

L'impact des dépenses sur la situation respective des femmes et des hommes et/ou sur les droits des enfants doit être apprécié à travers exclusivement l'analyse des projets, sous activités ou activités et non l'examen de la nature économique des dépenses.

De ce fait, la catégorisation devra porter sur les dépenses liées :

- **Au projet** : l'impact des dépenses liées aux projets doit être estimé de manière distincte par rapport aux autres dépenses de la sous-activité ou de l'activité. Les dépenses associées sont alors catégorisées séparément.

- **A la sous activité**, hors dépenses de projets, ou à défaut **l'activité**.

(1) Loi n° 2019-15 du 13 février 2019 portant Loi Organique du Budget et Arrêté du ministre des Finances du 10 avril 2019, fixant la nomenclature des dépenses du budget de État.

La Figure ci-dessous illustre les dépenses à catégoriser :

Figure 2.1: Dépenses à catégoriser

Des projets pour les dépenses d'investissement :

Missions	Programmes	Sous-programmes	Activités	Sous-activités	Projets

Des projets pour les dépenses d'investissement :

Missions	Programmes	Sous-programmes	Activités	Sous-activités



Toutes les lignes budgétaires doivent recevoir un code permettant d'identifier leur catégorie.

L'ensemble des dépenses par nature se rattachant à une même sous activité/ activité ou projet est catégorisée par le même code genre.

ii. Détection de la sensibilité des dépenses au genre et à l'enfant

Les dépenses sensibles au genre sont celles susceptibles d'influencer la situation respective des femmes et des hommes. De manière similaire, les dépenses sensibles à l'enfant sont celles ayant la capacité d'impacter les droits des enfants.

La détection de la dimension genre et/ou enfant se focalise exclusivement sur les dépenses se rapportant à une politique publique qui sont aptes à engendrer des répercussions au sein de la société. En conséquence, il s'avère impératif d'analyser toutes les dépenses associées aux projets, aux sous-activités ou aux activités reliées aux politiques publiques, en vue d'évaluer leur potentialité à intégrer une dimension genre et/ou enfant.

Pour détecter un tel impact, il est essentiel d'identifier le groupe cible du projet ou de la sous activité/activité composé :

- De Femmes/Filles et/ou d'Hommes/garçons pour les dépenses sensibles au genre ;
- D'enfants et d'adolescents âgés de moins de 18 ans pour les dépenses sensibles à l'enfant.

2.2 LES CATEGORIES DE DEPENSES BUDGETAIRES SENSIBLES AU GENRE

2.2.1 Approche de Catégorisation retenue pour la Tunisie : Une approche Tri-catégorielle

i. Catégorisation retenue pour la Tunisie

La catégorisation genre consiste, tel que précisé plus haut, à analyser puis à classer les projets, sous activités, ou à défaut activités, selon leur impact attendu sur la promotion de l'égalité de genre. Un code genre est attribué à chaque catégorie.

Diverses approches de catégorisation des dépenses sensibles au genre existent à l'échelle

internationale. Dans le cas de la Tunisie, il a été choisi d'adopter une approche tri-catégorielle, à la suite d'une étude comparative internationale. Cette démarche s'inspire de celle élaborée par Budlender et Sharp¹², moyennant une adaptation afin de tenir compte du contexte spécifique tunisien.

Ainsi, les dépenses sensibles au genre relatives aux projets ainsi qu'aux sous-activités ou activités se répartissent entre trois catégories selon la classification spécifiée dans le **Tableau 2.1**.

Tableau 2.1. : Catégorisation des dépenses sensibles au genre retenue pour la Tunisie

CATÉGORIES	DÉFINITIONS
<p>Catégorie 0 : Dépenses Neutres</p> 	<p>Les dépenses neutres sont des crédits pour des projets, des sous-activités ou activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De fonctionnement interne ou de pilotage transversal que ce soit au sein des programmes de pilotage et appui ou des programmes métiers ou ; • Qui ne présentent pas de dimension genre c'est-à-dire qui ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur la situation respective des femmes et des hommes
<p>Catégorie 1 : Dépenses Spécifiques à la promotion de l'égalité de genre</p> 	<p>Les dépenses spécifiques à la réalisation de l'égalité de genre sont des crédits qui visent spécifiquement à promouvoir l'égalité de genre.</p>
<p>Catégorie 2 : Dépenses présentant une dimension genre</p> 	<p>Les dépenses présentant une dimension genre sont des crédits qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concernent une politique publique et ; • Ont un impact évident ou potentiel sur la situation respective des femmes et des hommes

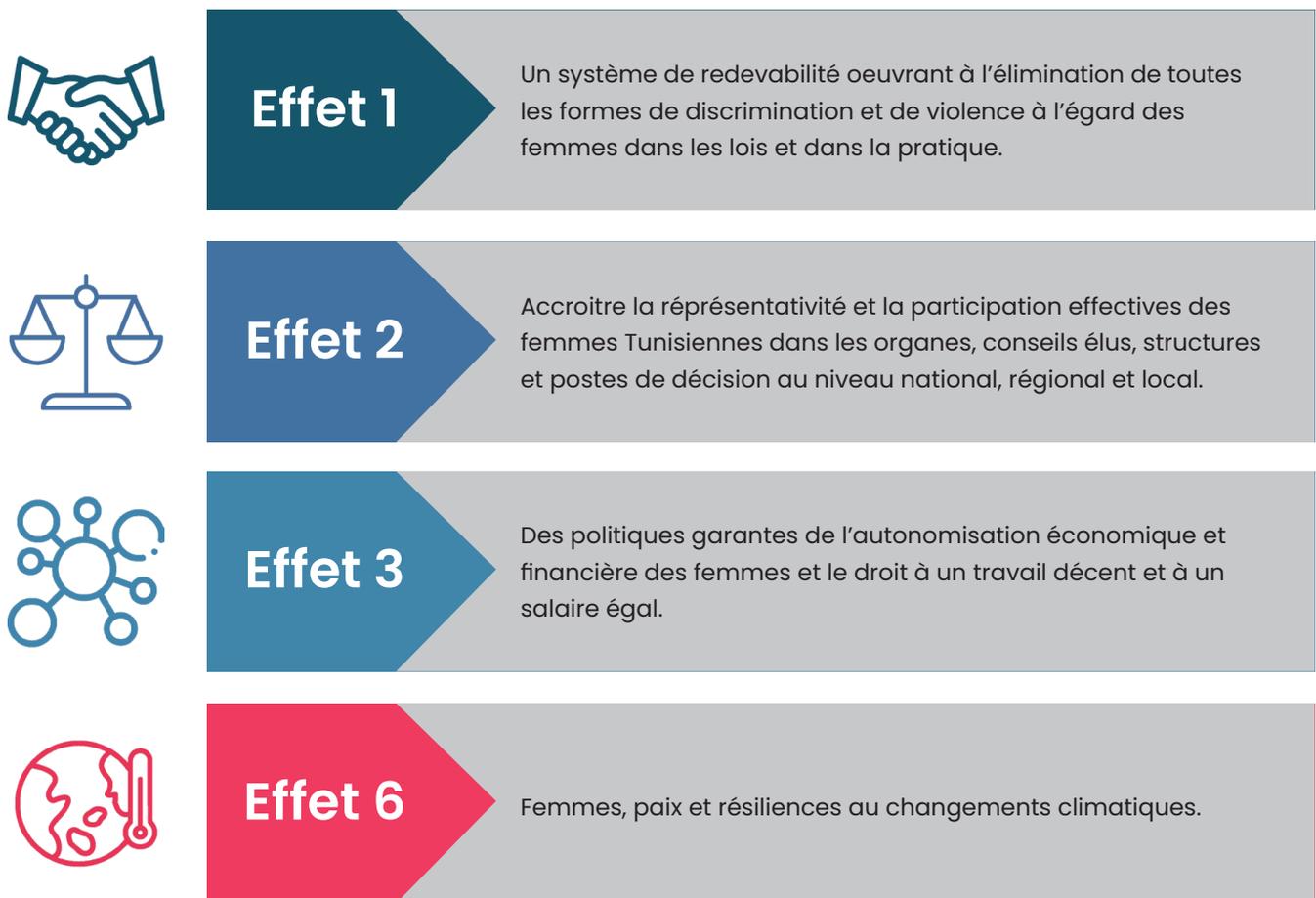
(12) Budlender, D., Sharp, R., & Allen, K. (1998). "How to do a gender-sensitive budget analysis: Contemporary research and practice. Commonwealth Secretariat. »

ii. Critères d'appréciation de la contribution des dépenses à la promotion de l'égalité de genre

Les dépenses relevant des catégories 1 et 2 présentent la capacité d'influer sur la promotion de l'égalité de genre. Cette capacité doit être évaluée en fonction des impacts définis dans le Plan d'Ac-

tion National d'Intégration et d'Institutionnalisation du Genre (PANIIG)¹³, tel qu'exposés par la [Figure 2.2](#). Une dépense est considérée comme ayant un impact sur la promotion de l'égalité de genre si elle contribue à la réalisation d'un des effets déterminés dans le cadre du PANIIG.

Figure 2.2 : Objectifs Nationaux inspirés du PANIIG (2016-2020) :

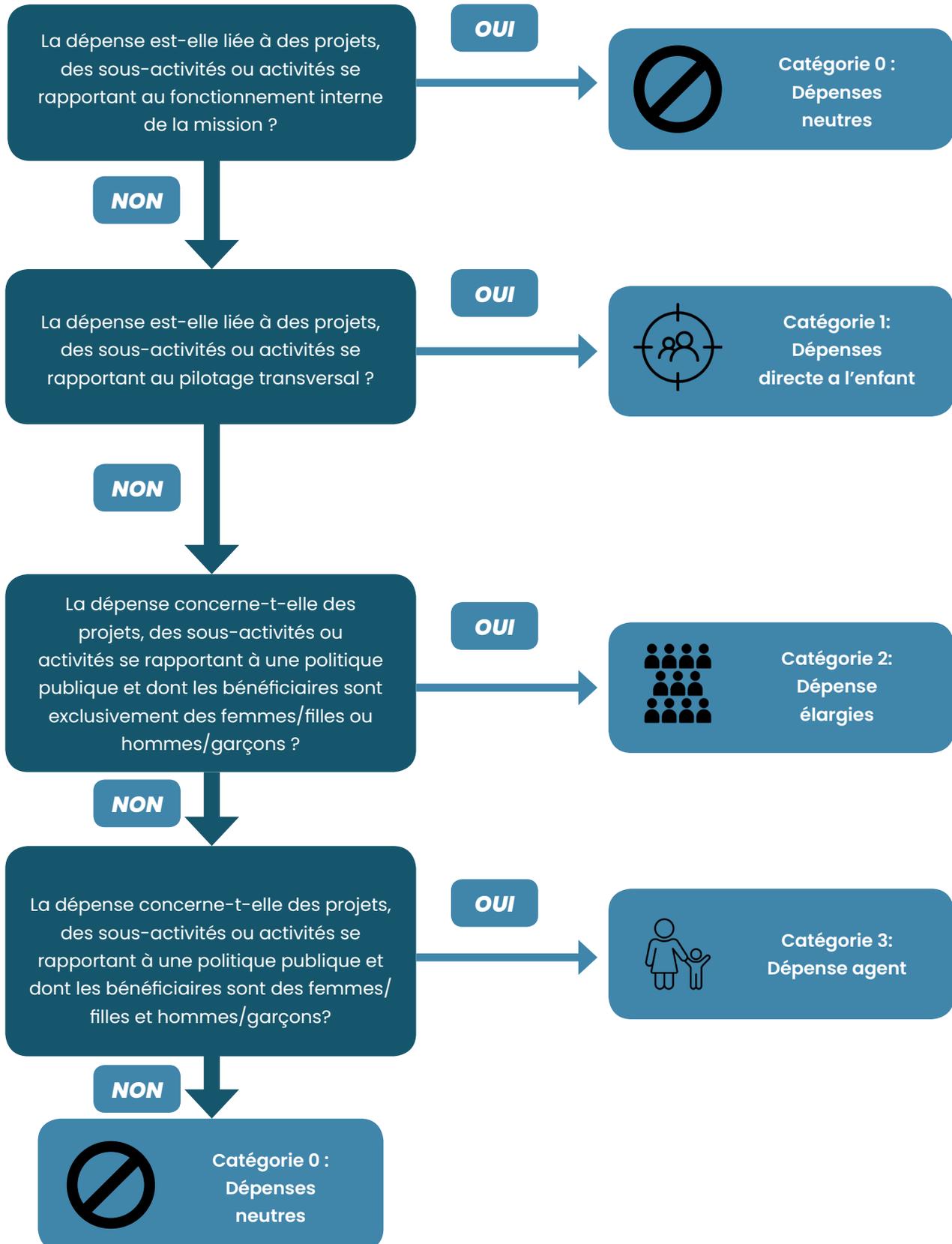


(12) Approuvé par un Conseil des ministres tenu le 20 juin 2018 le plan d'action national pour l'intégration et l'institutionnalisation de l'approche genre

iii. Schéma guidant la catégorisation

La Figure 2.3 ci-dessous permettra de guider la catégorisation des dépenses sensible au genre en se référant au groupe-cible.

Figure 2.3 : Schéma guide de catégorisation des dépenses sensibles aux genre



2.3 CATEGORIES DE DEPENSES AXEES SUR LE GENRE : EXEMPLES

i. Catégorie 0 : Dépenses Neutres

La catégorie 0 concerne les crédits attribués à des sous activités/activités ou projets liés :

- Soit au fonctionnement interne de l'administration ou pilotage transversal,
- Soit aux politiques publiques, impactant ainsi la population dans son ensemble ou un groupe d'individus, mais qui après une évaluation approfondie, ne n'avèrent pas être sensibles au genre, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas susceptibles d'influencer la situation des femmes et des hommes de manière différenciée.

Il convient toutefois de noter que de telles dépenses sont exceptionnelles et qu'il est essentiel de ne pas se hâter de classer une dépense dans la catégorie 0. En effet, la finalité et par corollaire, l'une des complexités de la budgétisation sensible au genre réside dans la nécessité d'inciter

les acteurs engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, à intégrer la dimension de genre dans leurs actions. Dans ce cadre, il convient de se garder de présumer que les politiques, les mesures et les actions prises en compte sont dépourvues de toute dimension genre et qu'elles ne peuvent donc avoir d'incidence sur la situation respective des femmes et des hommes, alors que la réalité est souvent inverse.

L'insertion d'une ligne budgétaire dans cette catégorie doit être le fruit d'un choix réfléchi, et ne doit pas être une solution superficielle ou aisée.

En cas de doutes quant à la dimension genre d'une dépense lors de l'élaboration du budget et/ou en l'absence d'informations suffisantes, il est préconisé de la classer dans la catégorie 2 « Dépenses présentant une dimension genre ».

Encadré 2.1 : Exemples de dépenses neutres



Exemples de Dépenses Neutres vis-à-vis du genre :

Dépenses de fonctionnement interne ou de pilotage transversal :

Mission : Santé

Programme : 9 Pilotage et Appui

Les dépenses se rapportant à l'activité « Pilotage et appui central » : concernent le fonctionnement interne de l'administration.

Mission : Ministère des Affaires Sociales

Programme : Sécurité Sociale

Les dépenses allouées à l'activité « Pilotage et tutelle des caisses de sécurité sociale » : sont liées à un programme métier mais ont un caractère transversal et ne visent pas directement des individus.

Mission : Ministère des Affaires Sociales

Programme : Promotion Sociale

Les dépenses relatives à l'activité « Pilotage, Planification et tutelle dans le domaine de la promotion sociale » : ont un caractère transversal.

Dépenses liées à des politiques publiques mais ne présentant pas de dimension genre :

Mission : Santé

Programme : Santé de base

Les dépenses se rapportant à l'activité « Contrôle sanitaire et environnemental » : ne visent pas directement des individus.

ii. Catégorie 1 : Dépenses Spécifiques à la promotion de l'égalité de genre

La catégorie 1 concerne les crédits alloués à des sous activités/activités ou projets visant à promouvoir spécifiquement l'égalité de genre. Ils visent à appuyer le sexe qui se trouve en situation défavorisée en matière d'égalité de genre. Bien qu'il s'agisse en grande majorité de femmes et/ou filles, il n'est cependant pas exclu de rencontrer des situations où ce sont les hommes ou garçons qui subissent ces inégalités de genre (tel est le cas de sous activités ou projets visant à réduire le décrochage scolaire chez les garçons au niveau du cycle secondaire).

Ces dépenses sont destinées à bénéficier exclusivement soit aux Femmes/Filles soit aux Hommes/Garçons et seront donc imputées au niveau du montant du budget sensible au genre soit 100% à Bénéficiaires Femmes/Filles soit 100% à des Bénéficiaires Hommes/Garçons.

Il convient toutefois de noter que certaines dépenses ne sont que partiellement spécifiques à la promotion de l'égalité de genre. Dans ces cas :

- Si le reste de la dépense est neutre, il est préconisé de classer l'ensemble de la dépense en catégorie 1 « Dépenses spécifiques à la promotion de l'égalité de genre » mais n'affecter au montant du budget sensible au genre - Bénéficiaires Femmes/Filles ou Bénéficiaires Hommes/Garçons - que la proportion spécifique à la promotion de l'égalité de genre. Autrement dit, seule une partie de la dépense sera imputée au montant du budget sensible au genre.
- Si le reste de la dépense est susceptible de présenter une dimension genre, il est recommandé de classer l'ensemble de la dépense dans la catégorie 2 et de procéder par la suite à sa ventilation entre les bénéficiaires¹⁴.

Encadré 2.2 : Exemples de dépenses spécifiques à la promotion de l'égalité de genre



Exemples de Dépenses Neutres vis-à-vis du genre :

Mission : Famille, Femme, Enfance et Séniors

Programme : Femme, Famille et égalité des chances

Sous-Programme : Femme et égalité des chances

- Activité : Autonomisation des femmes, égalité des chances et lutte contre la violence et la discrimination

Les dépenses se rapportant à la sous activité « Accompagnement économique et social et appui technique et matériel aux femmes dans le but de les intégrer dans la vie sociale et/ou économique » : visent exclusivement des femmes.

(14) Voir exemple 2 au niveau du paragraphe 2.3.2.

Mission : Famille, Femme, Enfance et Séniors

Programme : Femme, Famille et égalité des chances

Sous-Programme : Femme et égalité des chances

- Activité : Autonomisation des femmes, égalité des chances et lutte contre la violence et la discrimination

Les dépenses se rapportant au Projet « l'autonomisation économique des mères d'élèves menacées de décrochage scolaire » : ciblent exclusivement des femmes.

Mission : Justice

Programme : Prisons

- Activité : Pilotage et réhabilitation le secteur des prisons et de la réforme

Les dépenses se rapportant au Projet « Équipement des ateliers de rééducation » : ciblent exclusivement des Hommes.

iii. Catégorie 2 : Dépenses présentant une dimension genre

La catégorie 2 concerne les crédits attribués à des sous activités/activités ou projets liés à des politiques publiques, et qui sont susceptibles de présenter une dimension de genre, c'est-à-dire qui ont un impact potentiel sur l'amélioration de la situation respective des femmes/filles et des hommes/garçons.

Ces dépenses sont donc destinées à bénéficier simultanément à des Femmes/Filles ainsi que des Hommes/Garçons. De ce fait, elles sont ven-

tilées au niveau du montant du budget sensible au genre entre les Bénéficiaires Femmes/Filles et les Bénéficiaires Hommes/Garçons.

Il convient de noter que cette catégorie concerne la grande majorité des dépenses relatives aux sous activités/activités et projets. Par ailleurs, il est possible que la dépense ne présente une dimension genre que partiellement et que le reste de la dépense soit neutre ou spécifique à la promotion de l'égalité de genre. Il convient dans ces cas de les classer en catégorie 2 (se référer au [Tableau 2.2](#)).



IMPORTANT :

- En cas de doute quant à la codification d'une sous- activité, d'une activité ou d'un projet ou en l'absence d'informations suffisantes pour déterminer si la dépense présente une dimension genre, il est préconisé de lui attribuer la catégorie 2.
- La catégorie 2 ne sous-entend pas qu'il y a nécessairement une problématique liée au genre ou une nécessité d'entreprendre une action différenciée. Cependant, elle indique qu'il convient d'analyser les bénéficiaires finaux des dépenses (s'agit-il d'hommes ? de femmes ? des deux, de manière équitable ?) et de déterminer le montant des dépenses budgétaires allouées respectivement aux femmes/filles et aux hommes/garçons afin de permettre aux décideurs politiques d'évaluer, par la suite, si tout ce qui est possible a été réalisé pour rendre cette dépense ainsi que son impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes aussi équitable que possible.

Encadré 2.3: Exemples de dépenses présentant une dimension genre



Exemples de Dépenses présentant une Dimension Genre

Mission : Équipement

Programme : Infrastructure routière

Les dépenses relatives aux sous activités et projets reliés à l'activité « Développement des Voiries structurantes » : bénéficient simultanément à des Femmes/Filles et à des Hommes/Garçons.

Mission : Ministère des Affaires Sociales

Programme : Promotion Sociale

Les dépenses relatives aux sous activités et projets reliées à l'activité « Prise en charge et encadrement des populations à besoin spécifique » : bénéficient à des Femmes/Filles ainsi qu'à des Hommes/Garçons.

2.3.1 Catégorisation de dépenses sensibles au genre, hétérogènes

Il est essentiel de rappeler qu'il n'est possible de classer une dépense se rapportant à une même sous-activité/activité ou projet que dans une seule catégorie et qu'un seul code lui sera imputé. Or, certaines sous-activités/activités ou projets s'adressent à des groupes cibles hétérogènes par rapport à la dimension genre correspondant, ainsi, à des catégories différentes.

Diverses solutions sont alors recommandées, selon le contexte, afin d'homogénéiser les dépenses par rapport aux groupes cibles (se référer la section 2.5.2 point (ii)). Néanmoins, en cas de persistance de l'hétérogénéité lors de la catégorisation, le Tableau 2.2 ci-dessous est fourni comme guide pour faciliter le classement de la dépense dans une catégorie spécifique et l'allocation du montant au budget sensible au genre. Des exemples illustrant ces cas sont présentés au niveau la section 2.5.2 point 4 (ii).

Tableau 2.2: Catégorisation et Affectation de dépenses, sensible au genre, hétérogènes

Les différents types de dépenses	Catégorie à attribuer à dépense	Montant à affecter au BSG	EXEMPLES
<p>(1) Spécifiques pour la promotion de l'égalité de genre et</p> <p>(2) Neutres</p>	<p>Catégorie 1 : Dépenses spécifiques pour la promotion de l'égalité de genre</p>	<p>N'affecter au montant du Budget Sensible au Genre que la proportion de la dépense spécifique pour la promotion de l'égalité</p>	<p>Mission : Famille, femmes, enfance et personnes âgées</p> <p>Programme : Femmes, famille et égalité des chances</p> <p>Sous-programme : Femme</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité: Pilotage et appui aux intérêts et droits de la femme <p>Les dépenses de la sous activité «Assurer des activités du pilotage et appui à l'égard de la femme» comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une partie reliée au fonctionnement interne est qualifiée de « Neutre »; ● Une partie se rapportant aux subventions à des associations : cible uniquement les femmes et est qualifiée de « Spécifique pour la promotion de l'égalité de genre ».

<p>(1) Présentant une dimension genre et</p> <p>(2) Neutres</p>	<p>Catégorie 2 : Dépenses présentant une dimension genre</p>	<p>N'affecter au montant du Budget Sensible au Genre que la proportion de la dépense présentant une dimension genre</p>	<p>Mission : Éducation <i>Programme : Pilotage et Appui</i> <i>Sous-programme : Pilotage et appui de la direction centrale</i> Les dépenses liées à l'Activité « Pilotage administratif et financier » comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une partie se rapportant au fonctionnement interne : est « Neutre » ; ● Une partie se rapportant à des interventions pour « Soutenir des manifestations à caractère culturel, social et éducatif » : cible des Femmes/Filles et des Hommes/Garçons et est qualifiée de « Présentant une dimension genre ».
<p>(1) Spécifiques pour la promotion de l'égalité de genre et</p> <p>(2) Présentant une dimension genre</p>	<p>Catégorie 2 : Dépenses présentant une dimension genre</p>	<p>Ventiler la dépense présentant une dimension genre entre les bénéficiaires F/H et ;</p> <p>Affecter la partie de la dépense spécifique pour la promotion de l'égalité aux bénéficiaires F/H.</p>	<p>Mission : Santé <i>Programme : Services sanitaires hospitaliers</i> <i>Sous-programme : Services de santé hospitaliers régionaux</i> Les dépenses du Projet d' « Aménagement d'hôpitaux régionaux » comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une partie qui finance un service de maternité : qui cible les femmes, qualifiée de « Dépenses spécifiques pour la promotion de l'égalité de genre » ● Une partie qui finance d'autres services qui visent des hommes et des femmes et est qualifiée de « Présentant une dimension en genre ».
<p>(1) Spécifiques pour la promotion de l'égalité de genre et,</p> <p>(2) Présentant une dimension genre et,</p> <p>(3) Neutres</p>	<p>Catégorie 2 : Dépenses présentant une dimension genre</p>	<p>Catégorie 2 : Dépenses présentant une dimension genre</p>	<p>Mission : Justice <i>Programme : Prisons</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité : Pilotage et réhabilitation du secteur des Prisons et Rééducations <p>Les dépenses du projet : « Programme d'habillement des agents des établissements pénitenciers » comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une partie qui cible le personnel administratif et est qualifiée de « Neutre » ; ● Une partie qui cible le personnel travaillant dans des prisons exclusivement pour femmes ou pour hommes et est qualifiée de « Spécifique pour la promotion de l'égalité de genre » ; ● Une partie qui vise le personnel impliqué dans la supervision et le pilotage opérationnel des prisons cible des prisonniers et prisonnières et est qualifié de « Présentant une dimension genre »

2.4 LES CATEGORIES DE DEPENSES BUDGETAIRES SENSIBLE A L'ENFANT

2.4.1 L'approche retenue pour la Tunisie : une approche à quatre catégories

i. Catégorisation retenue pour la Tunisie

La catégorisation de dépenses budgétaires sensible à l'enfant consiste à analyser puis à classer les activités selon leur impact attendu sur les droits des enfants.

Pour l'application de la nomenclature sensible à l'enfant en Tunisie, le terme « enfant » se réfère à toute personne âgée de moins de 18 ans, conformément à la définition énoncée par le Code de la Protection de l'Enfant¹⁵.

Malgré les variations dans les méthodologies adoptées par différents pays pour classer les

dépenses publiques sensibles aux enfants, on a pu constater une certaine cohérence dans les principes méthodologiques, ainsi que dans les concepts et critères de classification¹⁶.

Dans le cas de la Tunisie, le choix de la catégorisation des dépenses sensibles à l'enfant s'est appuyé sur une approche en quatre catégories, résultant d'une étude comparative approfondie. Cette approche a été inspirée par les catégorisations déjà utilisées par l'UNICEF dans des pays d'Amérique latine, en particulier au Mexique. Elle a néanmoins été adaptée au contexte spécifique tunisien.

Ainsi, les dépenses sensibles aux enfants relatives aux projets ainsi qu'aux sous-activités ou activités se répartissent entre quatre catégories selon la classification présentée dans le [Tableau 2.3](#).

Tableau 2.3 : Catégorisation des dépenses sensibles à l'enfant retenue pour la Tunisie

CATÉGORIES	DÉFINITIONS
<p>Catégorie 0 : Dépenses Neutres</p> 	<p>Les dépenses Neutres sont des crédits pour des projets, des sous-activités ou activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De fonctionnement interne ou de pilotage transversal que ce soit au sein des programmes de pilotage et appui ou des programmes métiers ou ; • Qui ne sont pas susceptibles d'avoir un impact ni directement ni indirectement sur les droits des enfants
<p>Catégorie 1 : Dépenses Directes</p> 	<p>Les Dépenses Directes sont des crédits pour des projets, des sous-activités ou activités qui concernent la politique publique et qui visent à offrir des avantages directement à un groupe dont la totalité est des enfants.</p>

(15) LOI NO. 95-92 DU 9 NOVEMBRE 1995, relative à la publication du code de la protection de l'enfant

(16) UNICEF. (2014). « Investir dans les enfants au Pérou : Une méthodologie et un cadre de suivi »

**Catégorie 2 :
Dépenses Élargies**



Les Dépenses Élargies sont des crédits pour des projets, des sous-activités ou activités qui concernent la politique publique et qui bénéficient à un ou des groupes de population dont les enfants en font partie.

**Catégorie 3 :
Dépenses Agents**



Les Dépenses Agents sont des crédits pour des projets, des sous-activités ou activités qui concernent la politique publique et qui favorisent le renforcement des agents qui agissent au nom des enfants.

Les agents sont les parents, les tuteurs, ou encore les professionnels dédiés à la prise en charge des enfants et des adolescents, tels que les enseignants et les pédiatres.

ii. Critères d'appréciation de la contribution des dépenses à l'atteinte des droits des enfants

Les dépenses budgétaires sensibles à l'enfant sont celles qui soutiennent, **l'un ou plusieurs des quatre principaux droits de l'enfant** suivants ou sont susceptibles de le faire :

- i. La survie
- ii. Le développement
- iii. La protection
- iv. La participation

Chaque droit peut également être classé dans des domaines thématiques et sous thématiques¹⁷ comme le montre le **Tableau 2.4**.

Tableau 2.4 : La classification des droits de l'enfant

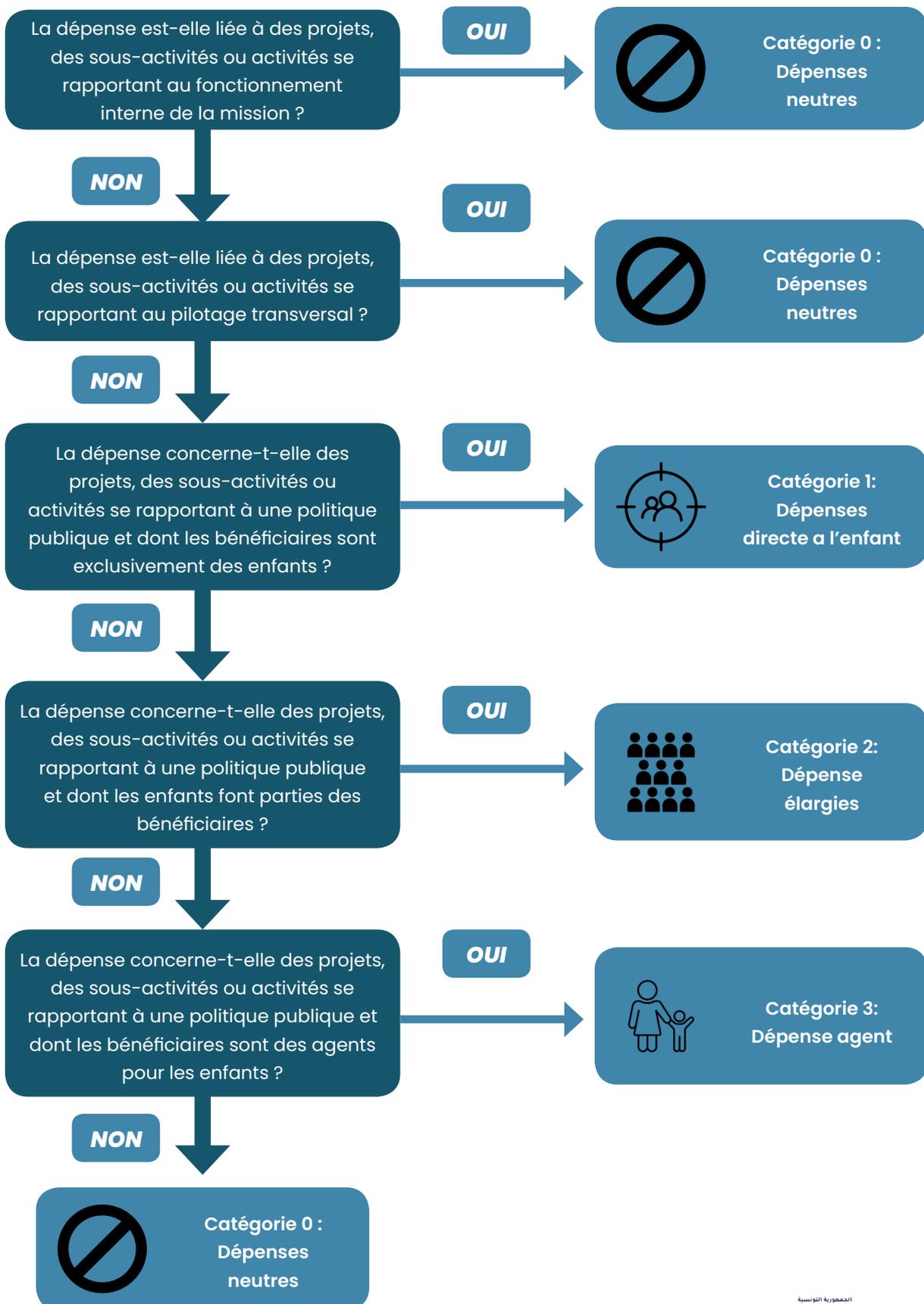
CLASSIFICATION DES DROITS DE L'ENFANT	CLASSIFICATION THÉMATIQUE	SOUS-THÈMES
Droit à la survie	Santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Services de santé communautaires ● Services de santé individuels ● Assurance maladie
	Logement	
	Alimentation et nutrition	
	Aide sociale	<ul style="list-style-type: none"> ● Prestations sociales ● Groupes vulnérables ● Autre assistance de soutien
Droit au développement	Éducation	<ul style="list-style-type: none"> ● L'éducation de base ● Secondaire supérieur ● Enseignement supérieur
	Sports, loisirs et culture	
	Urbanisme et développement régional	

(17) UNICEF, (2012). « Inversión pública in la infancia y la adolescencia in Mexico. » Version actualisée 2008-2011

iii. Schéma guidant la catégorisation des dépenses sensibles à l'enfant

La Figure 2.4 présentée ci-dessous servira de guide pour la catégorisation des dépenses sensibles à l'enfant en se basant sur le groupe cible.

Figure 2.4 : Schéma guide de catégorisation des dépenses sensibles à l'enfant



2.4.2 Approche de Catégorisation retenue pour la Tunisie : Une approche Tri-catégorielle

i. Catégorisation retenue pour la Tunisie

La catégorie 0 concerne les crédits attribués à des sous activités/activités ou projets liés :

- Soit au fonctionnement interne de l'administration ou au pilotage transversal,
- Soit aux politiques publiques, impactant ainsi la population dans son ensemble ou un groupe d'individus mais qui après une évaluation approfondie, ne n'avèrent pas être sensibles à l'enfant, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas susceptibles d'influencer ses droits.

De ce fait, ce type de dépenses, même s'il peut profiter à certains bénéficiaires, ne comprend pas parmi eux les enfants ou leurs tuteurs.

Il convient toutefois de noter que pour la grande majorité des programmes, de telles dépenses sont exceptionnelles. Il est donc essentiel de ne pas se hâter à juger qu'un projet ou sous activité/activité est dénué de toute dimension liée à l'enfance et de précipiter son classement dans la catégorie 0 sans une réflexion approfondie. Ainsi, l'intégration d'une ligne budgétaire au sein de cette catégorie nécessite une sélection consciencieuse et réfléchie, excluant toute solution simpliste ou opportuniste.

Encadré 2.4 : Exemples de « Dépenses Neutres » par rapport à l'enfant



Exemples de Dépenses Neutres par rapport à l'enfant :

Dépenses de fonctionnement interne :

Mission : Santé

Programme : 9 Pilotage et Appui

Les dépenses se rapportant à l'activité « Pilotage et appui Central »

Dépenses de fonctionnement interne :

Mission Santé

Programme : Santé de base

Les dépenses attribuées à l'activité « Contrôle sanitaire et environnemental » : bien que liées à une politique publique, ces dépenses demeurent neutres car elles ne ciblent pas les enfants.

- Activité : Lutte contre les maladies transmissibles

Les dépenses se rattachant aux projets « Programme national de lutte contre les cancers » et « Programme national de santé des personnes âgées » : bien qu'elles interviennent dans le cadre de la politique publique mais sont neutres car elles profitent exclusivement aux adultes.

Dépenses relatives à des programmes qui dans leur intégralité ne bénéficient ni aux enfants ni à leurs tuteurs :

Mission Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

Les dépenses se rapportant à l'ensemble des activités de la totalité des programmes de la mission ne bénéficient pas aux enfants.

Mission Famille, Femme, Enfance et Séniors

Les dépenses se rapportant à l'ensemble des activités du Programme Séniors ne ciblent que des adultes.

ii. Catégorie 1 : Dépenses Directes

La catégorie 1 correspond aux crédits relatifs à des sous activités/activités ou projets qui offrent directement des avantages aux enfants pour appuyer leurs droits. Ce sont des dépenses qui s'adressent

spécifiquement aux enfants c'est-à-dire dont le groupe cible est composé exclusivement d'enfants.

Les dépenses catégorisées 1 seront affectées en totalité et à 100% au Montant du Budg3.et Sensible à l'enfant - Bénéficiaires Directes.

Encadré 2.5 : Exemples de «Dépenses Directes»



Exemples de Dépenses Directes

Mission : Famille, Femme, Enfance et Séniors

Programme : Enfance

Les dépenses relatives à l'activité « Éducation préscolaire et de la petite enfance » profitent exclusivement aux enfants.

Mission : Éducation

Programme : Cycle Primaire

Les dépenses se rapportant à l'activité « Développer les infrastructures éducatives et le climat d'apprentissage dans les écoles primaires » ciblent uniquement des enfants.

iii. Catégorie 2 : Dépenses Élargies

La catégorie 2 concerne les crédits dédiés à des sous activités/activités ou projets liés à des politiques publiques dont les retombées bénéficient aux enfants, mais aussi à d'autres segments de la population c'est-à-dire qu'ils ciblent des groupes de population plus élargie mais dont les enfants en font partie.

Ces dépenses sont destinées à bénéficier simultanément à des enfants et à des adultes. De ce fait, seule une partie de la dépense sera imputée au Montant du Budget Sensible à l'enfant- Dépenses élargies pour la proportion des crédits susceptible de bénéficier aux enfants.

Encadré 2.6 : Exemples de « Dépenses Élargies »



Exemples de Dépenses élargies qui bénéficient à plusieurs segments de la population dont les enfants

Mission : Équipement

Programme : Infrastructure routière

Les dépenses se rapportant à l'activité « Voiries structurantes »

Mission Santé

Programme : Santé de base

- Activité « Lutte contre les maladies transmissibles »
Les dépenses du Projet « Lutte contre les piqûres de scorpion »

Mission : Ministère des Affaires Sociales

Programme Promotion sociale

Les dépenses liées à l'activité « Prise en charge et encadrement des populations à besoin spécifique ».

iv. Catégorie 3 – Dépenses Agents

La catégorie 3 concerne les crédits attribués à des sous activités/activités ou projets liés à des politiques publiques qui favorisent le renforcement des agents pour la prise en charge des enfants. Ce sont des dépenses qui ciblent des parents, familles ou des professionnels agissant en faveur des enfants.

Il convient de souligner que toutes les dépenses ciblant les parents ne seront pas systématique-

ment imputées dans la catégorie 3 « Dépenses Agents ». En réalité, pour obtenir cette classification, les dépenses doivent démontrer un impact tangible sur le bien-être et les droits des enfants. Typiquement, cela concerne les dépenses qui renforcent soit les compétences des parents en situation de vulnérabilité ce qui aura un effet palpable sur les enfants, soit leur rôle en tant que parents.

Encadré 2.7 : Exemples de «Dépenses Agents»



Exemples de Dépenses Agents :

Mission : Famille, Femme, Enfance et Séniors

Programme : Femme, Famille et égalité des chances

- SP : Famille

- Activité « Encadrement familial et appui des capacités » :
Les dépenses se rapportant au projet « Éducation parentale » visent à renforcer des parents dans leur rôle en tant que tels.

Mission : Équipement et Habitat

Programme : Aménagement du territoire, reconstruction et logement

Les dépenses relatives au projet « Acquisition de logements sociaux » renforce la capacité de personnes, dont des parents, en situation vulnérable ce qui impactera significativement les droits et le bien-être de leurs enfants.

2.4.3 Catégorisation de dépenses, sensibles à l'enfant, hétérogènes

Certaines sous-activités/activités ou projets bénéficient à des groupes cibles hétérogènes par rapport à la dimension enfant correspondant, ainsi, à des catégories différentes.

Comme précisé auparavant, différentes solutions sont recommandées selon le contexte afin d'homogénéiser les dépenses par rapport aux

groupes cibles (se référer à la section 2.5.2 point (ii)). Néanmoins, dans le cas où l'hétérogénéité persiste au moment de la catégorisation, le **Tableau 2.5** ci-dessous servira de guide facilitant le classement de la dépense dans une catégorie déterminée et l'imputation du montant au budget sensible à l'enfant. Des exemples illustratifs sont fournis au niveau de la section 2.5.2 point (ii).

Tableau 2.5 : Catégorisation et affectation de dépenses axées sur l'enfant et hétérogènes

Les différents types de dépenses	Catégorie à attribuer à dépense	Montant à affecter au BSG	EXEMPLES
(1) Directe et, (2) Neutre	Catégorie 1 : Dépenses Élargies	N'affecter au montant du Budget Sensible à l'Enfant (BSE) que la proportion de la dépense bénéficiant aux enfants	Mission : Santé Programme : Soins de santé de base Activité : Pilotage Les dépenses liées au Projet «Vaccination» comportent : <ul style="list-style-type: none"> ● Une partie se rapportant aux vaccins dédiés aux adultes est qualifiée de « Neutre »; ● Une partie relative aux vaccins adressés aux enfants et est qualifiée de «Directe».
(1) Directe et, (2) Élargie	Catégorie 2 : Dépenses Élargies	N'affecter au montant du BSE que la proportion de la dépense bénéficiant aux enfants	Mission: Affaires sociales <i>Programme : Promotion sociale</i> Les dépenses relatives à l'Activité « Décaissement des aides aux familles nécessiteuses et à faible revenu » comprennent : <ul style="list-style-type: none"> ● Une partie se rapportant aux indemnités pour enfants moins de 6 ans, qualifiée de « Directe »; ● Une partie relative aux indemnités de prise en charge des personnes handicapées, qualifiée «Elargies».
(1) Directe et, (2) Agent	Catégorie 1 : Dépenses Elargies	N'affecter au montant du BSE que la proportion de la dépense bénéficiant aux enfants	Mission : Santé <i>Programme : Services sanitaires hospitaliers</i> <i>Sous-programme : Services sanitaires de la santé de base de Bizerte</i> Les dépenses relatives au Projet «Préparation et agrandissement des services de maternité et de pédiatrie de l'hôpital Habib Bougatfa de Bizerte» comprennent : <ul style="list-style-type: none"> ● Une partie se rapportant au service pédiatrique, qualifiée de « Directe »; ● Une partie se rapportant au service obstétrique, qualifiée «Agents».

<p>(1) <i>Élargie et,</i> (2) <i>Neutre</i></p>	<p>Catégorie 2 : Dépenses Élargies</p>	<p>N'affecter au montant du BSE que la proportion de la dépense bénéficiant aux enfants</p>	<p>Mission : Éducation <i>Programme : Pilotage et Appui</i> <i>Sous-programme : Pilotage et appui de la direction centrale</i> Les dépenses liées à l'Activité « Pilotage administratif et financier » comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une partie se rapportant au fonctionnement interne : est « Neutre »; ● Une partie se rapportant à des interventions pour « Soutenir des manifestations à caractère culturel, social et éducatif » cible des enfants et des adultes et est qualifiée « Élargie ».
<p>(1) <i>Élargie et,</i> (2) <i>Agent</i></p>	<p>Catégorie 2 : Dépenses Élargies</p>	<p>N'affecter au montant du BSE que la proportion de la dépense bénéficiant aux enfants</p>	<p>Mission : Famille, femmes, enfance et personnes âgées <i>Programme : Femmes, famille et égalité des chances</i> <i>Sous-programme : Femme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité : Autonomisation des femmes, égalité des chances et lutte contre la violence et la discrimination <p>Les dépenses se rapportant au Projet « Développement social et économique des femmes et des filles en situation de vulnérabilité » comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une partie qui cible un groupe dont les enfants en font partie et est qualifiée « Élargie »; ● Une partie qui cible un groupe dont les mères en font partie et est qualifiée « Agents ».
<p>(1) <i>Directe et,</i> (2) <i>Agent</i></p>	<p>Catégorie 1 : Dépenses Elargies</p>	<p>N'affecter au montant du BSE que la proportion de la dépense bénéficiant aux enfants</p>	<p>Mission : Famille, femmes, enfance et personnes âgées <i>Programme : Femmes, famille et égalité des chances</i> <i>Sous-programme : Femme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité : Autonomisation des femmes, égalité des chances et lutte contre la violence et la discrimination <p>Les dépenses se rapportant au Projet « Le plan national d'autonomisation économique et sociale des femmes en milieu rural » comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une partie de la dépense qui se rapporte ciblant des mères et est qualifiée « Agents »; ● Une partie visant des femmes n'ayant pas d'enfant, qualifiée « Neutre ».

<p>(1) Directe et, (2) Élargie et, (3) Agent</p>	<p>Catégorie 2 : Dépenses Élargies</p>	<p>N'affecter au montant du BSE que la proportion de la dépense bénéficiant aux enfants</p>	<p>Mission : Santé Programme : Services sanitaires hospitaliers Sous-programme : Services sanitaires de la santé de base de Bizerte Les dépenses relatives au Projet « Construction d'un hôpital régional à Bizerte » comprennent : Une partie se rapportant au service pédiatrique, qualifiée « Directe » ; ● Une partie se rapportant au service maternité, qualifiée « Agents » ; ● Une partie se rapportant aux services qui accueillent des patients enfants et adultes, qualifiée « Élargie ».</p>
--	--	---	---

2.5 POINTS D'ATTENTION SUR LA CATEGORISATION

2.5.1 Sur quoi portent les points d'attention ?

Les points d'attention au niveau de la catégorisation sont des points pour lesquels il est souhaité d'accorder une vigilance particulière à cause d'un risque accru d'erreurs. Ils ont été relevés suite à la phase d'expérimentation de la mise en œuvre de la NSG et au NSE au sein de ministères pilotes en Tunisie.

Ces points d'attention portent principalement sur les aspects suivants :

- i. Confusions possibles au niveau du type de dépenses à catégoriser
- ii. Confusions possibles de catégorisation dues à l'Hétérogénéité des bénéficiaires
- iii. Confusions possibles au niveau de la catégorisation des sous activités/activités de pilotage
- iv. Indisponibilité des données ou difficultés de collecte des statistiques

Dans le souci de garantir une compréhension optimale, l'ensemble des points de vigilance ont été mis en évidence à travers des exemples d'erreurs commises par certains ministères pilotes lors de la phase d'expérimentation. Certains points d'attention sont communs à la catégorisation des dépenses sensibles au genre et celles

sensibles à l'enfant tandis que d'autres sont spécifiques à l'une ou l'autre des catégories.

2.5.2 Les différents points d'attention

i. Confusions possibles au niveau du type de dépenses à catégoriser



Attention aux erreurs possibles de catégorisation de sous-activités/activités ou projets dont les bénéficiaires sont hétérogènes.

Lors de la phase d'expérimentation, certaines dépenses ont été catégorisé différemment selon leur nature économique, autres que les projets, relevant d'une même sous activité ou à défaut d'activité.



Recommandations :

Les dépenses de nature économique rattachées à une même sous activité ou à défaut d'activité ne peuvent être classées dans des catégories différentes. Une exception à cette règle est toutefois admise et concerne les dépenses d'investissement qui correspondent à des projets lesquelles peuvent être catégorisées différemment du reste des dépenses d'une même sous activité ou activités.

Par conséquent, il n'est possible d'attribuer qu'une seule catégorie à des dépenses d'une même sous activité/activité mis à part l'investissement qui peut être catégorisé différemment.

Le choix de la catégorie est dicté par le groupe - cible du projet ou de la sous activité/activité et non par la nature économique de la dépense. Dans le cas, où les bénéficiaires sont hétérogènes, se référer à l'une des solutions recommandées au niveau de la section 2.5.2 2.5.3 point (ii).

L'approche de catégorisation en fonction des groupes cibles permet de mieux cibler les dépenses et de garantir une répartition adéquate des ressources en fonction des besoins spécifiques de chaque groupe.

Si les bénéficiaires sont hétérogènes, il est recommandé de se référer aux solutions préconisées dans la section 2.5.2 point 4(ii) pour parvenir à une classification appropriée.

Encadré 2.8 : Exemples d'erreurs commises lors de la phase d'expérimentation

Exemple 1 :

Mission Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

Programme : Enseignement Scientifique

Sous-programme : Supervision de la Formation universitaire

- Activité : Enseignement et encadrement à l'université d'El Manar :
Des dépenses de nature économique différente faisant partie de cette activité ont été catégorisées différemment au niveau de la NSG telles que :
- Dépenses de rémunération : ont été catégorisées 0 « Dépenses Neutres »
- Dépenses de gestion : ont été catégorisées 0 « Dépenses Neutres »
- Dépenses d'intervention se rapportant à l'acquisition de moyen de transport administratifs au profit de l'université de Sousse : ont été catégorisées 0 « Dépenses Neutres »
- Dépenses d'intervention portant sur l'équipement des établissements universitaires se rattachant à l'université d'El Manar : ont été catégorisées 2 « Dépenses présentant une dimension genre »
- Dépenses d'acquisition d'équipements informatiques au profit de l'université de Sousse : ont été catégorisées 2 « Dépenses présentant une dimension genre »



Recommandations :

L'ensemble des dépenses de nature économique se rattachant à cette activité doit être classé dans une même catégorie en l'occurrence la catégorie 2 « Dépenses présentant une dimension genre »

Il y a lieu de remarquer que le code 0 « Dépenses neutres » attribué est erroné dans ce cas, puisque cette activité est susceptible dans son ensemble d'avoir un impact sur la situation respective des étudiantes et étudiants.

Exemple 2 :

Mission Affaires Sociales

Programme : Promotion Sociale

- Activité : Décaissement des aides aux familles nécessiteuses et à faible revenu des dépenses :
- D'aides aux familles nécessiteuses : ont été catégorisées 2 « Dépenses élargies »
- Du programme des travailleurs urbains dont l'âge dépasse les 60 ans : ont été catégorisées 0 « Dépenses neutres »



Recommandations :

Toutes les dépenses de nature économique associées à cette activité doivent être regroupées dans une même catégorie. Si l'hétérogénéité de la population cible persiste, il est recommandé de classer l'ensemble de la dépense dans la catégorie 2 « Dépenses élargies ».

ii. Confusions possibles de catégorisation dues à l'Hétérogénéité des bénéficiaires



Attention aux erreurs possibles de catégorisation de sous-activités/ activités ou projets dont les bénéficiaires sont hétérogènes

Certains projets ou sous activités/activités visent des groupes cibles différents, et ce à cause :



Recommandations :

Deux solutions sont préconisées dans ces cas :

1^{ère} SOLUTION :

- ▶ En cas d'hétérogénéité résultant au référentiel d'activités :

Il serait avisé de procéder à une évaluation pour déterminer la pertinence de défalquer l'activité en sous-activités plus homogènes vis-à-vis des bénéficiaires. Une autre alternative serait également de réaffecter certaines dépenses, particulièrement celles en lien avec des interventions, vers d'autres sous-activités ou activités, afin d'atteindre une cohérence. Lors de cette démarche, il est impératif de dissocier clairement les dépenses attribuables au niveau central de celles concernant le niveau régional.

- ▶ En cas d'hétérogénéité résultant au référentiel d'activités :

Il est préconisé d'éviter leur budgétisation sous forme d'enveloppes globales d'effectuer et de procéder à leur défalcation en projets homogènes par rapport aux groupes cibles.

Tel est le cas par exemple du Projet «Aménagements d'hôpitaux régionaux» au sein de la **Mission : Santé - Programme : Services sanitaires hospitaliers** - Activité : Pilotage des services sanitaires hospitaliers régionaux. Il s'agit d'un projet qui peut porter sur des services de pédiatrie, d'obstétrique, de chirurgie etc. et qui par conséquent peut viser des groupes cibles hétérogènes.

2^{ème} SOLUTION :

A défaut de réexamen du référentiel ou de défalcation des sous activités/projets ou en cas d'hétérogénéité des bénéficiaires inhérent à la nature même de la sous activité/activité ou projet :

- ▶ Procéder à la catégorisation en suivant les directives énoncées dans le **Tableau 2.2** ou le **Tableau 2.5**.

Encadré 2.9 : Exemple d'hétérogénéité due au référentiel d'activités

Mission Femme, famille, enfance et séniors

Programme Femme, famille et égalité des chances

- Autonomisation des femmes, égalité des chances et lutte contre la violence et la discrimination

Les bénéficiaires de la sous activité « Exécution des projets d'Autonomisation des femmes, égalité des chances et lutte contre la violence au niveau régional » sont hétérogènes. En effet, la sous activité se rapporte à l'exécution de :

1. Projets d'autonomisation : qui visent les femmes dont des mères
2. Lutte contre la violence : qui visent des femmes et leurs enfants (filles et garçons)



Recommandations :

1^{ème} SOLUTION :

Examiner le référentiel d'activité et étudier l'opportunité de prévoir deux sous activités :

- ▶ Une sous activité « Exécution des projets d'Autonomisation des femmes, égalité des chances au niveau régional » qui cible les femmes et sera :
 - Au niveau de la NSG, Catégorisée 1 « Dépenses visant spécifiquement l'égalité de genre »
 - Au niveau de la NSE, Catégorisée 3 « Dépenses Agents » pour la proportion des mères parmi les bénéficiaires femmes
- ▶ Une sous activité « Exécution des projets de lutte contre la violence au niveau régional » qui cible les femmes mais aussi les enfants filles et garçons qui les accompagnent et sera :
 - Au niveau de la NSG, catégorisée 2 « Dépenses présentant une dimension genre »
 - Au niveau de la NSE, catégorisée 2 « Dépenses élargies » pour la proportion des enfants visées en précisant, au niveau du commentaire enfant, le montant des dépenses Agents pour la proportion des mères.

2^{ème} SOLUTION :

A défaut de défalcation, la sous activité sera, comme explicité au niveau des **Tableaux 2.2** ou **2.5** :

- ▶ Au niveau de la NSG, catégorisée 2 « Dépenses présentant une dimension au genre »
- ▶ Au niveau de la NSE, catégorisée 2 « Dépenses élargies ».
- ▶ Puis ventilée entre bénéficiaires au sein du Budget Sensible au genre/enfant sur la base d'un état détaillé de la dépense.

Encadré 2.10 : Exemple d'hétérogénéité des bénéficiaires au niveau de la NSE inhérent au référentiel d'activités

Mission Affaires Sociales

Programme Promotion sociales

- Activité : Décaissement des aides aux familles nécessiteuses et à faible revenu des dépenses :

Il est relevé une hétérogénéité de bénéficiaires vis-à-vis de la NSE pour certaines dépenses d'intervention :

- D'aides aux familles nécessiteuses : bénéficient aux agents et non directement aux enfants ;
- Pour les déplacements terrestres : profitent aux enfants des familles.



Recommandations :

1^{ère} SOLUTION :

Il est préconisé dans ce cas de réexaminer le référentiel d'activités afin d'assurer une meilleure homogénéité des bénéficiaires cibles des sous activités.

2^{ème} SOLUTION :

A défaut, il est recommandé de catégoriser l'ensemble de la dépense de l'activité en catégorie 2 « Dépenses élargies » et de n'affecter au montant du Budget Sensible à l'Enfant que la proportion visant l'enfant.

Néanmoins, il est fortement recommandé de fournir une précision concernant la proportion des dépenses attribuées aux agents dans le commentaire relatif à la nomenclature sensible à l'enfant (NSE), comme détaillé dans le module 4 du guide. Cette approche permet de garantir une meilleure compréhension et une traçabilité adéquate des dépenses.

Encadré 2.11 : Hétérogénéité des bénéficiaires au niveau de la NSE due à la complexité des projets

Mission Santé

Programme Prestations de santé hospitalière

Sous-programme : Pilotage des services hospitaliers régionaux

- Activité : Appui aux services hospitaliers régionaux

Les dépenses associées au projet « Équipements d'hôpitaux régionaux programme 2023 » sont constituées d'enveloppes budgétaires globales qui ont été allouées au niveau central. Cependant, il est important de noter que ces dépenses ont un impact au niveau décentralisé, plus précisément au sein des hôpitaux régionaux.

Parmi ces dépenses, certaines sont destinées spécifiquement et exclusivement aux enfants, notamment pour les services de pédiatrie. D'autres dépenses profitent à une population plus large qui inclut également les enfants, et d'autres encore sont destinées aux agents impliqués dans ces activités.

Recommandations :

1^{ère} SOLUTION :

Eviter de budgétiser les projets comprenant plusieurs composantes sous forme d'enveloppes globales et de procéder à la défalcation de la dépense en projets homogènes par rapport aux groupes cibles.

2^{ème} SOLUTION :

A défaut de défalcation en projets homogènes :

Catégoriser les dépenses qui visent un groupe de la population dont les enfants en font partie (sauf si la proportion des enfants est insignifiante) en catégorie 2 « Dépenses élargies » (se référer au **Tableau 2.5 Catégorisation et affectation de dépenses axées sur l'enfant et hétérogènes**). Cependant, il est vivement souhaitable de préciser la proportion de la dépense agents au niveau du commentaire NSE, tel que traité dans le module 4.

Encadré 2.12 : Exemple d'hétérogénéité due à la nature de la sous activité

Mission : Justice

Programme : Prisons

- Activité : Pilotage et qualification du secteur des Prisons et Rééducations

Au niveau de la sous activité « Formation » réalisée au sein de l'Unité Opérationnelle « École Nationale des prisons et de la rééducation », il convient de noter la distinction entre deux types de formations :

- **La formation initiale** : Cette catégorie de formation est destinée aux étudiants qui ne sont pas encore recrutés en tant que personnel pénitentiaire. Comme c'est le cas dans les écoles et instituts au niveau des missions Éducation ou Enseignement Supérieur, ces étudiants sont les bénéficiaires de cette formation. En conséquence, il est approprié de les catégoriser en fonction de leur groupe cible, qui dans ce cas seraient les étudiants en formation.
- **La formation continue** : Cette modalité de formation s'adresse au personnel déjà en fonction dans les prisons mais les bénéficiaires indirects de cette formation sont les prisonniers et les mineurs dans des centres de rééducation. Étant donné que cette formation a un impact direct sur les prisonniers et les enfants, il serait pertinent de la catégoriser en fonction de ces groupes cibles.

Recommandations :

Il est conseillé de catégoriser les dépenses conformément aux indications du **Tableau 2.2** ou le **Tableau 2.5**, en suivant les directives suivantes :

- Au niveau de la NSG : les dépenses de la sous activité sont à catégoriser 2 « *Dépenses présentant une dimension genre* » ;
- Au niveau de la NSE : les dépenses sont à catégoriser 2 « *Dépenses Élargies* ».

Encadré 2.13 : Exemple d'hétérogénéité due à la nature de la sous activité/activité ou projet

Au niveau de la NSE : Activités/sous- activités/projets qui ciblent en même temps des enfants et des agents

Une même sous-activité/activité ou un même projet ne peut être classée que dans une seule catégorie dictée par les groupes cibles. Or, certains sous activités/activités ou projets ciblent en même temps des enfants (en principe catégorie 2) et des tuteurs (en principe catégorie 3). Tel est le cas de :

Mission : Santé

Programme : Soins de santé de base

Sous-programme : Exécution des programmes nationaux de santé de base

Les activités « Assurer les services de santé de base » ont un impact à la fois sur les enfants et sur les parents, notamment en ce qui concerne leur santé reproductive. Dans ce cas, il s'agit d'une situation où les bénéficiaires ciblés sont à la fois des enfants et des agents (parents).



Recommandations :

Au niveau de la NSG : ces dépenses devraient être classées en catégorie 2 « Dépenses présentant une dimension genre »,

Au niveau de la NSE : ces dépenses sont classées en catégorie 2 « Dépenses Élargies » car elles bénéficient aux adultes et aux enfants..

Mission : Équipement

Programme : Infrastructure routière

Sous-programme : Développement et entretien de l'infrastructure routière au niveau Central

Les dépenses se rapportant à l'activité « Aménagement et revêtement des pistes rurales » bénéficient à des enfants, mais aussi à des parents en situation de vulnérabilité considérés agents.



Recommandations :

Pour catégoriser ces dépenses de manière appropriée, il est recommandé de suivre les directives du **Tableau 2.2**, **Tableau 2.2** ou le **Tableau 2.5**, **Tableau 2.5** :

Au niveau de la NSG : ces dépenses sont à catégoriser 2 « Dépenses présentant une dimension genre » en raison de leur impact sur H/F ;

Au niveau de la NSE : bien que ces dépenses bénéficient à la fois aux enfants et aux parents et sont concernées par deux catégories en l'occurrence la catégorie 2 « Dépenses Élargies » et la catégorie 3 « Dépenses Agents », une catégorisation unique est requise, tel que souligné précédemment. Il est donc recommandé de les classer en catégorie 2 « Dépenses Elargies » (se référer au **Tableau 2.5 Catégorisation et affectation de dépenses axées sur l'enfant et hétérogènes**). Cependant, il est vivement souhaitable de mentionner la proportion de la dépense « Agents » au niveau du commentaire NSE, tel que traité dans le module 4.



Attention à ne pas omettre la présence du genre chez les enfants et à catégoriser neutres au niveau de la NSG des dépenses catégorisées Directes au niveau de la NSE.



Recommandations :

Il convient de mettre en évidence que la dimension de genre est intrinsèquement présente chez les enfants. Par conséquent, les activités classées au niveau de la NSE en tant que « Dépenses

Directes » ou « Dépenses Élargies » sont inévitablement influencées par le genre et doivent être réparties en fonction de la proportion des femmes/filles et des hommes/garçons au sein du Montant du Budget Sensible au Genre.

Encadré 2.14 : Exemples d'erreurs commises lors de la phase d'expérimentation

Mission : Femme, Famille, Enfance, et Seniors

Programme Enfance

Sous-Programme : Pilotage Programme Enfance :

Les dépenses de l'activité « Soutenir le suivi, les études et la recherche, diffuser la culture des droits de l'enfant et promouvoir la participation des enfants » ont été catégorisées 1 « Dépenses directes » au niveau de la NSE et 0 « Dépenses neutres » au niveau de la NSG.



Recommandations :

Il est crucial de noter que les dépenses qui prennent en compte la sensibilité à l'enfant englobent automatiquement une sensibilité au genre. Par conséquent, les dépenses liées à cette activité doivent être catégorisées 2 en tant que « Dépenses présentant une dimension genre » au niveau de la NSG.

pulation, seront considérées comme ayant un caractère transversal ou de fonctionnement interne et seront catégorisées neutres. Par conséquent, une réflexion autour la composition de leur groupe cible devrait être menée pour décider de leur catégorisation.

Il est intéressant de distinguer à ce niveau entre les activités se rapportant aux programmes 9 « Pilotage et Appui » de celles reliées à des programmes métiers.

iii. Confusions possibles au niveau de la catégorisation des sous activités/activités de pilotage



Attention à ne pas catégoriser systématiquement neutres toutes les dépenses liées aux activités de pilotage ou de support.

- **Programmes 9 de « Pilotage et Appui »** : Ils consistent en général en des activités d'appui du central aux programmes métiers et ont donc un caractère de fonctionnement interne et de transversalité. Ces activités sont donc, en principe, à classer en catégorie 0 « Dépenses neutres ».

Il est essentiel d'éviter de catégoriser systématiquement neutres toutes les dépenses se rapportant aux activités de pilotage ou de support. En effet, seules celles ne visant pas clairement les intérêts d'une partie ou de la totalité de la po-

Toutefois, il n'est pas exclu que certaines dépenses de sous activités/activités ou projets soient budgétisées dans le cadre du Programme 9 « Pilotage et Appui » alors qu'elles concernent des activités se rapportant aux programmes métiers et ne soient pas neutres.

Encadré 2.15 : Exemples issus de la phase d'expérimentation

Programmes P9 Pilotage et Appui :

Activités budgétisées au sein de Programmes 9 « Pilotage et Appui », qui correspondent au fonctionnement interne et doivent être catégorisées neutres.

Mission : Équipement

- Activité : Appui

Projets et sous activités budgétisés au sein du Programme 9 « Pilotage et Appui », qui correspondent aux métiers et qui ne doivent pas être catégorisées neutres :

Mission : Équipement

- Activité : Pilotage et Appui Central
- Projets « Réhabilitation de services d'urgence, Équipements de structures sanitaires »

Mission : Équipement

- Activité : Pilotage et soutien de la Formation
- Sous-activité : Formation du cadre Enseignant

- **Programmes métiers** : Comprend les dépenses se rapportant à des activités de pilotage qui :

- Ne visent pas des individus, sont, en principe, considérées comme se rapportant à un pilotage transversal et donc neutres. Toutefois, pour certains programmes considérés comme moteurs de la politique publique genre ou enfant (voir exemples ci-après), les activités de pilotage même transversal ne sont pas considérées neutres ;

- Sont au cœur de l'intervention de la politique publique du programme, considérées comme un pilotage métier et ne sont pas neutres.

Il est important de distinguer les dépenses liées aux activités de pilotage dans le contexte de la budgétisation sensible au genre et à l'enfant. Ces dépenses peuvent être regroupées en deux catégories :

- **Les activités de pilotage transversal** : Généralement, ces dépenses ne ciblent pas des individus spécifiques, et en tant que telles, sont

considérées comme neutres. Elles sont liées aux fonctions de coordination, de suivi, d'évaluation ou de gestion transversale. Cependant, il convient de noter que dans certains programmes qui jouent un rôle clé dans la politique publique liée au genre ou à l'enfant, considérés comme moteur de cette politique, même les activités de pilotage transversal ne sont pas considérées comme neutres.

- **Les activités de pilotage métier** : Dans ce cas, les dépenses associées à ces activités de pilotage sont au cœur de l'intervention de la politique publique du programme. Elles ne sont pas neutres, car elles contribuent directement à la mise en œuvre de la politique publique en question.

Par conséquent, il est crucial d'analyser chaque activité de pilotage en fonction de son contexte et de son rôle dans la politique publique. Les exemples fournis ci-dessous illustrent les situations évoquées.

Encadré 2.16 : Exemples issues de la phase d'expérimentation

Sous-activités ou d'activités budgétisées au sein de programmes métiers, se rapportant à un pilotage transversal et à catégoriser en «Dépenses neutres» vis-à-vis de la sensibilité au genre et à l'enfant :

Mission : Ministère de la Justice

Programme : Prisons et établissements pénitenciers

- Activité : Pilotage et réhabilitation du secteur carcéral
- Sous activité : Pilotage et appui

Mission : Affaires Sociales

Programme : Promotion Sociale

- Activité : Pilotage, Planification et tutelle dans le domaine de la promotion sociale

Activités de pilotage métier, intégrées dans des programmes métiers, qui ne sont pas neutres vis-à-vis de la sensibilité au genre et à l'enfant :

Mission : Équipement

Programme : Infrastructure routière

- Activité : Activités de support

Mission : Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

Programme : Enseignement Supérieur

- SP 1 : Supervision de l'Enseignement supérieur
- Activité : Enseignement et encadrement au rectorat ;
- Activité : Pilotage et supervision de l'enseignement au niveau des ISET

Activités de pilotage transversal, intégrées dans des programmes métiers moteurs de la politique publique genre ou enfant, qui ne doivent pas être catégorisées comme neutres :

Mission : Femme, famille, enfance et séniors

Programme Femme, famille et égalité des chances

- Activité : Pilotage et appui des intérêts et droits des femmes

Mission : Femme, famille, enfance et séniors

Programme Enfance

- SP : Pilotage programme Enfance
- Activité : Pilotage et Appui programme Enfance

Mission : Éducation

Programme : Cycle primaire

- Activité : Pilotage du cycle primaire

iv. Indisponibilité des données ou difficultés de collecte des statistiques



Attention à ne pas catégoriser neutres des dépenses en raison du manque de données sur le groupe cible. Lors de la phase d'expérimentation, plusieurs nouveaux projets ont été, à tort, catégorisés neutres en raison de l'absence des statistiques.



Recommandations :

Il est crucial de retenir que la catégorie 0, dénommée « Dépenses neutres », s'applique exclusivement aux dépenses attribuées à des sous-activités, activités ou projets **qui de fa-**

çon certaine ne peuvent influencer la situation respective des femmes et des hommes dans le contexte de la NSG, ou les droits des enfants dans le cadre de la NSE.

En conséquence, l'absence de données statistiques relatives aux bénéficiaires de genre et/ou aux enfants concernant un projet, une sous-activité ou une activité ne doit en aucun cas orienter le choix de catégorisation.

En somme, l'orientation vers une catégorie donnée ne devrait pas être influencée par un manque de statistiques, mais plutôt guidée par une compréhension approfondie des bénéficiaires et des objectifs de l'initiative, afin d'assurer une budgétisation réellement sensible au genre et à l'enfant.

Encadré 2.17 : Exemples d'erreurs commises lors de la phase d'expérimentation

Mission : Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

Programme : Enseignement Supérieur

- Sous-programme : Enseignement et pédagogie au sein des rectorats
- Activités : Aménagement et développement de l'infrastructure

Le projet « Académie des arts de Tunis » a été catégorisé neutre car il s'agit d'un nouveau projet pour lequel les statistiques concernant le genre sont indisponibles.



Recommandations :

Du moment que la nouvelle académie bénéficiera à des étudiants Femmes et Hommes, les dépenses de ce projet sont à catégoriser 2 « Dépenses présentant une dimension genre » au niveau de la NSG.

Encadré 2.18 : A retenir

- ▶ La catégorisation genre qualifie l'impact potentiel des dépenses budgétaires sur la situation respective des femmes et des hommes.
- ▶ La catégorisation enfant caractérise les répercussions potentielles des dépenses budgétaires sur les droits et le bien-être des enfants.
- ▶ La catégorisation se fait en se basant sur :
 - Les dépenses de projets, réalisées séparément des autres dépenses de la sous-activité ou de l'activité ;
 - La sous-activité (en excluant les dépenses de projets), ou à défaut, l'activité elle-même.
- ▶ La détection de la dimension genre/enfant est réalisée à travers l'identification des groupes cibles des dépenses et en analysant leurs répercussions sur les bénéficiaires.

Une approche tri catégorielle a été retenue pour catégoriser les dépenses sensibles au genre en Tunisie :

- **Catégorie 0 - Dépenses Neutres** : crédits liés au fonctionnement interne ou au pilotage transversal de la mission ou du programme ou sans impact potentiel sur la situation des femmes et des hommes.
- **Catégorie 1 - Dépenses Spécifiques à l'égalité de genre** : Crédits liés à des politiques publiques et destinés expressément à promouvoir l'égalité de genre.
- **Catégorie 2 - Dépenses avec une dimension de genre** : Crédits liés à des politiques publiques ayant un impact évident ou potentiel sur la situation respective des femmes et des hommes.

Une approche à 4 catégories a été retenue en Tunisie pour catégoriser les dépenses axées sur l'enfant :

- **Catégorie 0 - Dépenses Neutres** : Crédits liés au fonctionnement interne au pilotage transversal de la mission ou du programme ou ne présentant aucun impact direct ou indirect sur les droits des enfants.
- **Catégorie 1 - Dépenses Directes** : Crédits liés à la politique publique, bénéficient exclusivement aux enfants et sont directement liées à leur bien-être et à leurs droits.
- **Catégorie 2 - Dépenses Élargies** : Crédits liés à la politique publique, bénéficiant à un ou plusieurs groupes de population, dont les enfants font partie
- **Catégorie 3 - Dépenses Agents** : Crédits liées à la politique publique, visant à renforcer les capacités ou le rôle des agents agissant au nom des enfants, tels que les parents, les tuteurs, les enseignants et les pédiatres.

MODULE 3 : LA VENTILATION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Référentiel de déploiement des
nomenclatures sensibles au
genre et à l'enfant

Ministère des Finances

MODULE 3 : LA VENTILATION

Un même projet, sous activité/activité peut bénéficier à plusieurs segments de la population. De ce fait, la détermination du montant du budget sensible au genre ainsi que celui sensible à l'enfant nécessite dans plusieurs cas une ventilation de la dépense entre bénéficiaires ciblés.

La ventilation des dépenses publiques entre les bénéficiaires Femmes/Hommes constitue en fait l'un des outils de référence de l'élaboration du budget sensible au genre développés par Diane Elson communément désigné par « analyse de l'incidence des dépenses publiques ventilée par sexe¹⁸ ». Un outil similaire a été développé par l'UNICEF pour certains pays de l'Amérique Latine pour la détermination de la part du budget alloué à l'enfant¹⁹.

Cette ventilation se base sur des méthodes et des facteurs de pondération dont la détermination ainsi que les éventuelles difficultés pratiques sont explicitées dans le présent module.

3.1 VENTILATION DES DEPENSES BUDGETAIRES SENSIBLES AU GENRE

3.1.1 Catégorie de dépenses nécessitant une ventilation

Il convient de rappeler que seules les « Dépenses présentant une dimension genre » relevant de la catégorie 2, seront ventilées entre bénéficiaires Femmes/Filles et bénéficiaires Hommes/Garçons au niveau du montant du budget sensible au genre. Cette répartition se fondera sur des facteurs de pondération, également appelés clés de répartition.

En revanche, les « Dépenses spécifiques à la promotion de l'égalité de genre », classifiées dans la catégorie 1, ne seront pas soumises à une ventilation. Elles seront intégralement affectées, à hauteur de 100%, au montant du budget sensible au genre que ce soit en faveur des bénéficiaires Femmes/Filles ou des bénéficiaires Hommes/Garçons.

3.1.2 Méthodes de ventilation des dépenses sensibles au genre

Deux méthodes de ventilation des dépenses présentant une dimension genre peuvent être retenues :

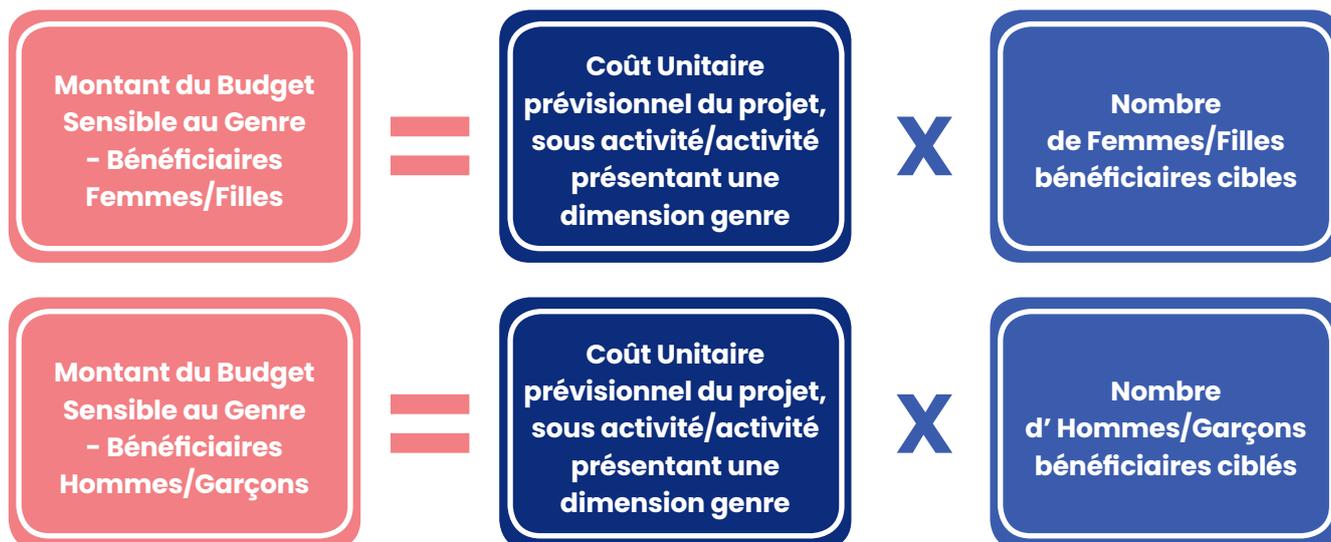
1^{ère} Méthode de Ventilation :

Selon une première approche, le montant du budget sensible au genre est obtenu en multipliant le montant de la dépense du projet, sous activité/activité par la proportion des bénéficiaires cibles Femmes/Filles ou Hommes/Garçons tel que le montre la [figure 3.1](#) en page suivante.

(18) Budlender, D, Sharp, D and Allen, K. (1998). « How to Do a Gender-Sensitive Budget Analysis: Contemporary Research and Practice. London, UK: Commonwealth Secretariat. »

(19) UNICEF Mexico and Fundación IDEA. (2002). « Public investment in children and adolescents in Mexico. » Updated version 2008-2011

Figure 3.1: Formule de ventilation (première méthode)

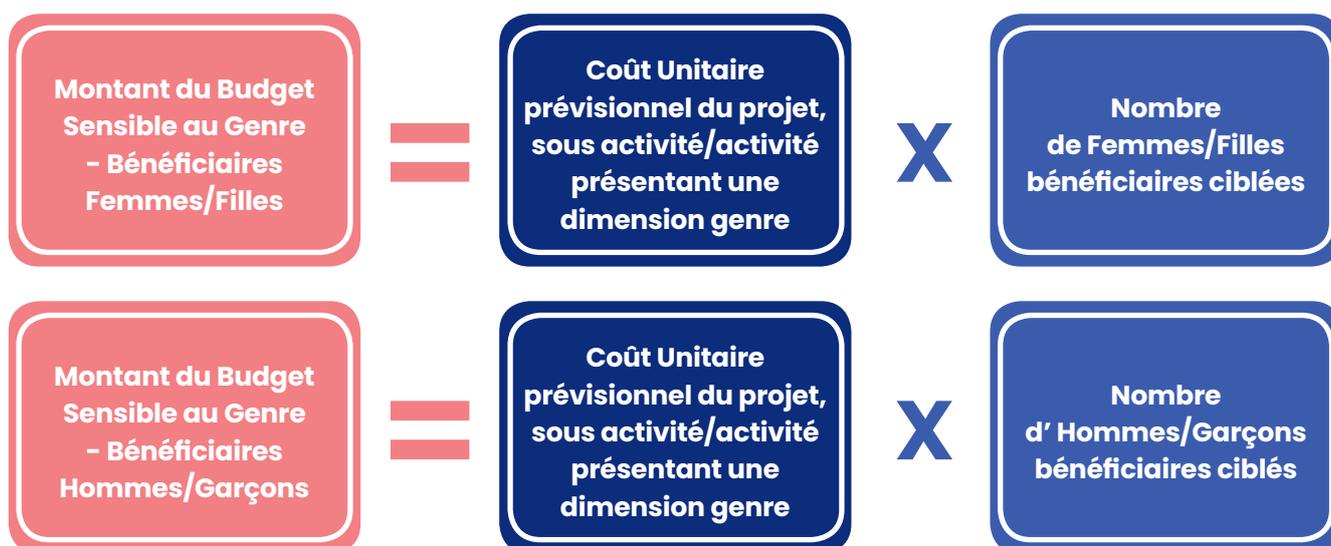


2^{ème} Méthode de Ventilation :

Il peut être également recouru à la méthode de **l'analyse de l'incidence des avantages** (*benefit incidence analysis*)²⁰ selon laquelle, le montant du budget sensible au genre est obtenu en multipliant le coût unitaire prévisionnel de la dépense du projet, sous activité/activité par le nombre des bénéficiaires cibles Femmes/Filles ou Hommes/Garçons tel que l'explique la **Figure 3.2** ci-dessous.

La détermination du coût unitaire ainsi que des données sur le public cible ventilées par sexe se fait de façon prévisionnelle ex-ante. Mais, il est primordial de rassembler des données réelles ex-post et de les utiliser pour les prévisions si le projet, sous activité/activité étudié est prévu dans le budget de l'année suivante.

Figure 3.2: Formule de ventilation (deuxième méthode)



(20) Manuel pour la mise en œuvre du gender budgeting au sein de l'administration fédérale belge-Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Malgré la concordance des résultats obtenus par les deux méthodes, il est pertinent de noter que la seconde approche ne revêt de l'intérêt que lorsque le coût unitaire du projet, de la sous-activité ou de l'activité est connu, à l'instar du coût ou tarification de certains actes médicaux. Dans les autres situations, il est préconisé de privilégier la première méthode.

Il est également possible de combiner plusieurs méthodes pour la ventilation des dépenses.

3.1.3 Facteurs de pondération des dépenses sensibles au genre

Les facteurs de pondération des dépenses présentant une dimension genre sont des clés de répartition utilisées pour le calcul de la proportion ou pourcentage des Femmes/Filles et des Hommes/Garçons ciblés par le projet, la sous-activité/activité tel qu'énoncé au niveau de la première méthode de ventilation.

Il est possible de retenir l'un des quatre types de facteurs de pondération ou de combiner le recours à plusieurs selon le contexte et la disponibilité des statistiques, tel que synthétisé par la [Tableau 3.1](#).

Tableau 3.1 : Facteurs de pondération pour établir la proportion des Femmes ou Homme ciblés

Type 1 : Selon bénéficiaires ciblés	=	Effectif Femmes ou Hommes bénéficiaires ciblés
		Effectif Total de Population potentielle ou cible
Type 2 : Selon population cible	=	Effectif Femmes ou Homme dans les lieux où réside la population potentielle ou cible
		Total Effectif Population dans les lieux où réside celle potentielle
Type 3 : Selon des cas comparables	=	Effectif Femmes ou Hommes dans des Établissements/ Centres comparables à celui visé
		Total Effectif Population dans des Établissements/Centres comparables à celui visé
Type 4 : Selon statistiques nationales	=	Effectif Femmes ou Hommes selon les statistiques nationales
		Total Effectif Population selon les statistiques nationales

Il convient de noter que le recours à la 4^{ème} variante doit rester exceptionnel car il risque de biaiser les ventilations et donc les analyses ex ante et ex post.

Le [Tableau 3.2](#) suivant synthétise les différentes variantes des facteurs de pondération des dépenses présentant une dimension genre et les illustre à l'aide d'exemples.

Tableau 3.2 : Types de facteurs de pondération des dépenses présentant une dimension genre

Type	Facteurs de pondération	Exemple d'activité	Méthode pour le facteur de pondération
Proportion selon la cible	Proportion des F/H ciblés par rapport au groupe ciblé	<p>Mission : Éducation</p> <p>Programme : Cycle primaire</p> <p>Sous-programme : Cycle primaire dans le rectorat régional de Sousse de l'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité : Assurer l'enseignement dans le cycle primaire 	<p>Bénéficiaires Filles = Nombre d'élèves Filles dans les écoles primaires au sein du gouvernorat de Sousse / Total des élèves dans les écoles primaires au sein du gouvernorat de Sousse</p> <p>Bénéficiaires Garçons = Nombre d'élèves Garçons dans les écoles primaires au sein du gouvernorat de Sousse/Total des élèves dans les écoles primaires au sein du gouvernorat de Sousse</p>
Proportion selon le lieu	Proportion F/H ciblés dans les lieux où réside le groupe ciblé par rapport au population total des lieux où réside le groupe ciblé	<p>Mission : Santé</p> <p>Programme : Services sanitaires hospitaliers.</p> <p>Sous-programme : Les services sanitaires hospitaliers à Gabes</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité : Prestation de services sanitaires hospitaliers 	<p>Étant donné l'absence actuellement de statistiques sur les bénéficiaires genre...</p> <p>Bénéficiaires F = Nombre de Femmes et Filles dans le gouvernorat de Gabes/Total population à Gabes</p> <p>Bénéficiaires H = Nombre Hommes et Garçons dans le gouvernorat de Gabes/ Total population à Gabes</p>
Proportion selon des centres comparables	Proportion F/H dans des Établissements ou Centres comparables à celui visé	<p>Programme : Enseignement supérieur et recherche scientifique</p> <p>Sous- Programme : Enseignement et pédagogie à l'université de Tunis</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité : aménagement et développement de l'infrastructure ● Projet : Académie des arts de Tunis 	<p>Étant donné que c'est un nouveau projet sans statistiques sur les bénéficiaires genre au niveau de la fiche projet...</p> <p>Bénéficiaires Étudiantes = Nombre d'Étudiantes dans la spécialité des arts à Tunis/Total des étudiants et étudiants dans la spécialité des arts à Tunis.</p> <p>Bénéficiaires Étudiants = Nombre d'Étudiants dans la spécialité des arts à Tunis/Total des étudiants et étudiants dans la spécialité des arts à Tunis.</p>
Proportion selon les statistiques nationales	Proportion F/H selon les statistiques nationales par rapport au total de la population selon les statistiques nationales	<p>Mission : Enseignement supérieur et recherche scientifique</p> <p>Programme : Enseignement supérieur</p> <p>Sous-programme : Supervision de l'Enseignement supérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité : Gestion et administration du système de l'enseignement supérieur ● Projet : Maintenance et prise en charge d'établissements universitaires 	<p>Étant donné que ces dépenses sont budgétisées sous forme d'enveloppes globales dont la destination n'est pas clairement identifiée, le Facteur de pondération =</p> <p>Bénéficiaires Étudiantes = Nombre d'Étudiantes en Tunisie/ Total des étudiants et étudiants en Tunisie</p> <p>Bénéficiaires Étudiants = Nombre d'Étudiants en Tunisie/ Total des étudiants et étudiants en Tunisie</p>

3.2 VENTILATION DES DEPENSES BUDGETAIRES SENSIBLES A L'ENFANT

3.2.1 Catégorie de dépenses nécessitant une ventilation

Deux catégories de dépenses relatives à des sous activités/activités ou projets peuvent nécessiter une répartition de leur montant au niveau du Budget Sensible aux Enfants à savoir :

La catégorie 2 « Dépenses Élargies » :

Ces dépenses visent simultanément des enfants et des adultes et nécessitent systématiquement une ventilation sur la base de facteurs de pondérations appelés aussi clés de répartition pour n'inscrire dans le Budget Sensible aux Enfants que la proportion qui concerne les enfants.

La catégorie 3 « Dépenses Agents » :

Les dépenses classées dans cette catégorie peuvent :

- Soit viser exclusivement des agents : auquel cas, 100% du montant sera inscrit dans le Budget Sensible aux Enfants - bénéficiaires « Agents » sans recours à aucune répartition ;

- Soit cibler simultanément des Agents et un autre segment de la population, auquel cas, une répartition du montant sera nécessaire selon des clés de répartition pour n'inscrire dans le Budget Sensible aux Enfants que la proportion qui cible les Agents.

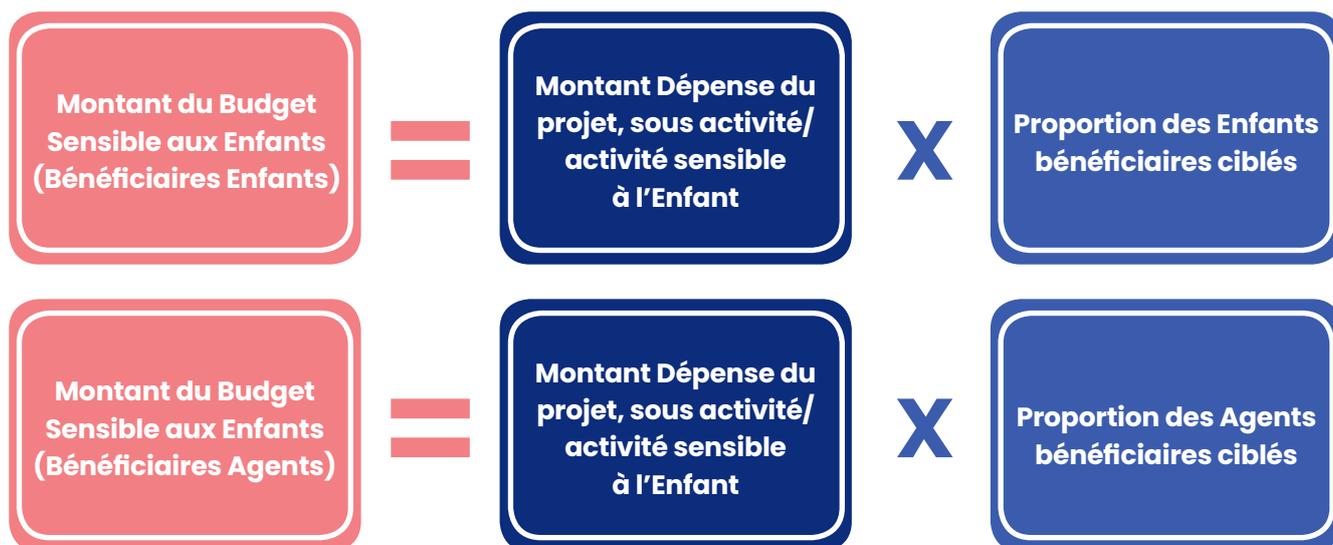
3.2.2 Méthodes de ventilation des dépenses sensibles à l'enfant

Outre les méthodes avancées pour la ventilation des dépenses présentant une dimension genre, une troisième méthode s'applique également pour les dépenses sensibles à l'enfant.

1^{ère} Méthode de Ventilation :

Selon une première approche, le montant du budget sensible à l'enfant est obtenu en multipliant le montant de la dépense du projet, sous activité/activité par la proportion des bénéficiaires cibles enfants ou agents selon les formules présentées par la [Figure 3.3](#).

Figure 3.3 : Formule de ventilation (première méthode)

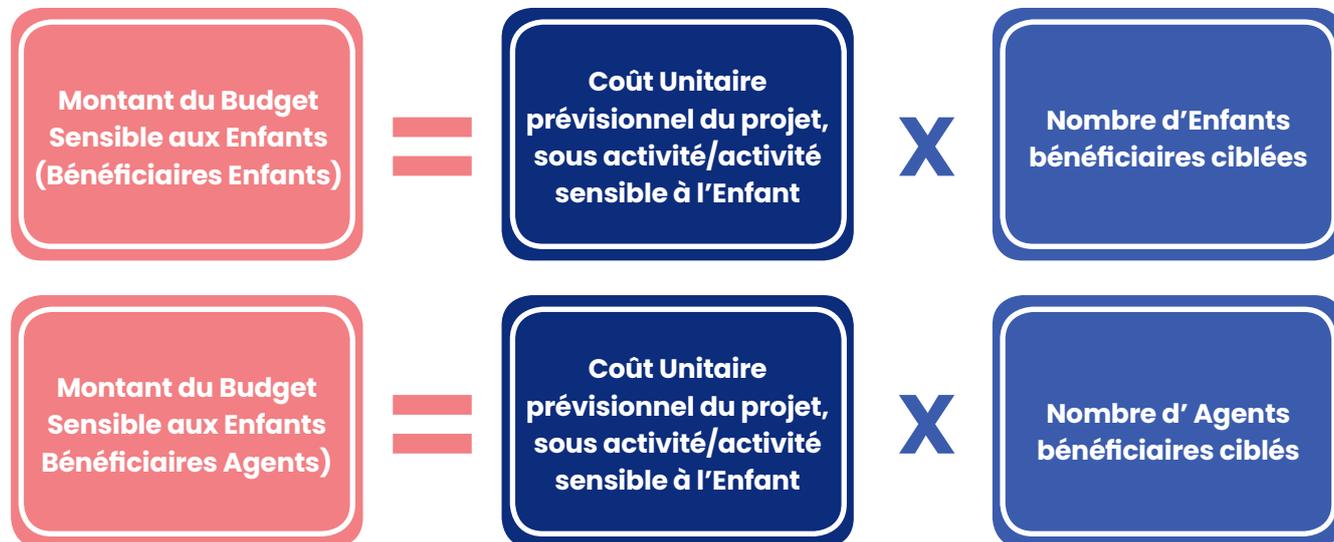


2^{ème} Méthode de Ventilation :

Il peut être également recouru à une méthode inspirée de **l'analyse de l'incidence des avantages** (*benefit incidence analysis*)²¹, en multi-

pliant le coût unitaire prévisionnel de la dépense du projet, sous activité/activité par le nombre des bénéficiaires cibles Enfants ou Agents pour obtenir le montant du Budget Sensible aux Enfants tel qu'illustré par la **Figure 3.4**.

Figure 3.4 : Formule de ventilation (première méthode)

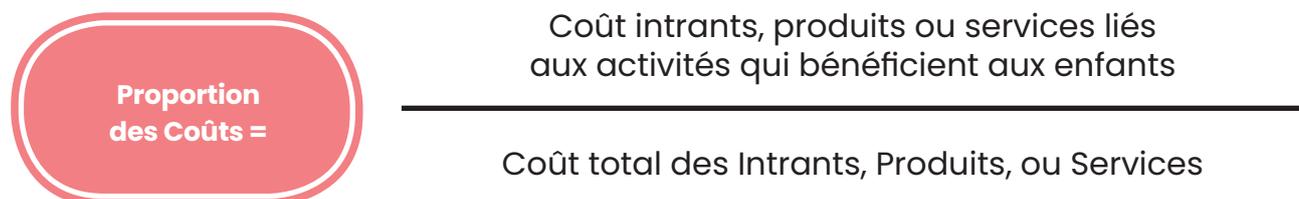


Tel que précisé plus haut, bien que les deux méthodes se rejoignent au niveau des montants obtenus, il n'est en fait intéressant de recourir à la deuxième approche que si le coût unitaire du projet, sous activité ou activité est connu. Dans les autres situations, il est recommandé de retenir plutôt la première approche.

3^{ème} Méthode de Ventilation :

Il peut être jugé opportun dans certains cas, de procéder à la répartition des dépenses non spécifiques à l'enfant selon la proportion des coûts²² calculée comme suit :

Figure 3.5 : Ventilation par proportion des coûts



Il est tout à fait possible de combiner l'utilisation de plusieurs méthodes pour ventiler une dépense liée à un projet, sous activité ou activité.

(21) Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. (2011). « Manuel pour la mise en œuvre du gender budgeting au sein de l'administration fédérale Belge »

(22) UNICEF Mexico and Fundación IDEA (2012). « Public investment in children and adolescents in Mexico. » - Updated version 2008-2011

3.2.3 Facteurs de pondération des dépenses sensibles à l'enfant

Les facteurs de pondération des dépenses sensibles à l'enfant sont des clés de répartition utilisées pour le calcul de la proportion ou pourcentage des Enfants ou Agents ciblés par une dépense

de projet, de sous-activité/activité tel qu'énoncé au niveau de la première méthode de ventilation.

Quatre types de facteurs de pondération, peuvent être retenus, selon le contexte et la disponibilité des statistiques, au même titre que pour les dépenses présentant une dimension genre :

Figure 3.6 : Facteurs de pondération pour établir la proportion des Enfants

Type 1 : Selon bénéficiaires ciblés	=	Effectif des Enfants ou Agents bénéficiaires ciblés
		Effectif Total de Population potentielle ou cible
Type 2 : Selon population cible	=	Effectif des Enfants ou Agents dans les lieux où réside la population potentielle ou cible
		Total Effectif Population dans les lieux où réside celle potentielle
Type 3 : Selon des cas comparables	=	Effectif enfants ou agents dans des Établissements/ Centres comparables à celui visé
		Total Effectif Population dans des Établissements/Centres comparables à celui visé
Type 4 : Selon statistiques nationales	=	Effectif enfants ou agents selon les statistiques nationales
		Total Effectif Population selon les statistiques nationales

Il convient de noter que le recours à la 4^{ème} variante doit rester exceptionnel car il risque de biaiser les ventilations et donc les analyses ex ante et ex post.

Le **Tableau 3.3** présenté en page suivante résume les diverses variantes des facteurs de pondération des dépenses sensibles à l'enfant et les illustre à l'aide d'exemple.

Tableau 3.3 : Types de facteurs de pondération des dépenses sensibles à l'enfant

Type	Facteurs de pondération	Exemple d'activité	Méthode pour le facteur de pondération
Proportion selon la cible	Proportion d'enfants ou d'agents ciblés par rapport au groupe ciblé	<p>Mission : Éducation</p> <p><i>Programme : Cycle préparatoire et secondaire</i></p> <p><i>Sous- programme : Cycle préparatoire et secondaire dans le rectorat régional de l'éducation de Nabeul</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité : Assurer l'enseignement dans le cycle préparatoire et secondaire à Nabeul ● Sous activité : Assurer l'enseignement dans les lycées secondaires à Nabeul 	<p>Bénéficiaires Enfants = Nombre d'élèves d'enfants et d'adolescents de – de 18 ans dans les lycées au sein du gouvernorat de Nabeul/Total des élèves dans les lycées dans le gouvernorat de Nabeul</p> <p>Il est préconisé de procéder à la ventilation des dépenses de chaque lycée séparément dans le gouvernorat de Nabeul sur la base du % de ses élèves – de 18 ans.</p>
Proportion selon le lieu	Proportion d'enfants ou d'agents ciblés dans les lieux où réside le groupe ciblé par rapport au total de la population dans les lieux où réside le groupe ciblé	<p>Mission : Santé</p> <p><i>Programme : Santé de base</i></p> <p><i>Sous-programme : Exécution du programme sanitaire à Ben Arous</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité : Assurer les services de santé de base 	<p>Étant donné l'absence actuelle de statistiques sur les bénéficiaires enfants, le Facteur de pondération sera</p> <p>Bénéficiaires enfants = Nombre d'enfants dans le gouvernorat de Ben Arous/Total population à Ben Arous</p>
Proportion selon des centres comparables	Proportion d'enfants ou d'agents dans des Établissements/ Centres comparables à celui visé	<p>Mission : éducation</p> <p><i>Programme : Cycle préparatoire et secondaire</i></p> <p><i>Sous- programme : Cycle préparatoire et secondaire dans le rectorat régional de l'éducation de Sfax</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité : développer les installations éducatives et le climat d'apprentissage dans les écoles préparatoires et les lycées secondaires ● Projet : créations 	<p>Étant donné que c'est nouveau projet et en l'absence de statistiques sur les bénéficiaires enfants au niveau de la Fiche projet, le Facteur de pondération sera...</p> <p>Bénéficiaires enfants = Nombre d'élèves moins de 18 ans dans des lycées de la même délégation ou municipalité que celui prévu dans le projet /Total d'élèves dans des lycées de la même délégation ou municipalité que celui prévu dans le projet</p>

Proportion selon les statistiques nationales	Proportion d'enfants ou d'agents selon les statistiques nationales par rapport au total de la population selon les statistiques nationales	<p>Mission : Famille, Femme et égalité des chances</p> <p><i>Sous-programme : Femme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité : autonomisation des femmes, égalité des chances et lutte contre la violence et la discrimination ● Projet : développement social et économique des femmes et des filles vulnérables 	<p><i>Étant donné l'absence de statistiques sur les bénéficiaires Agents, le Facteur de pondération sera</i></p> <p>Bénéficiaires Étudiantes : <i>Nombre de femmes vulnérables avec enfants en Tunisie/Nombre de Femmes et Filles vulnérables en Tunisie</i></p>
--	--	---	---

Tel que mentionné pour les dépenses sensibles au genre, il est possible de combiner le recours à différents types de facteurs de pondération

pour ventiler les dépenses d'une même activité ou sous activité.

3.3 POINTS D'ATTENTION SUR LA VENTILATION : NSE/NSG

3.3.1 Sur quoi portent les points d'attention ?

Les points d'attention au niveau de la ventilation sont des points pour lesquels il est demandé d'accorder une vigilance particulière à cause d'un risque accru d'erreurs. Ils ont été relevés suite à une phase d'expérimentation de la mise en œuvre de la NSG et au NSE au sein de ministères pilotes en Tunisie. Ces points d'attention portent principalement sur les aspects suivants :

Les points d'attention au niveau de la ventilation requièrent une considération spéciale en raison du risque accru d'occurrence d'erreurs. A l'instar de ceux relatifs à la catégorisation, Ils ont été identifiés à la suite d'une phase d'expérimentation visant la mise en application de la nomenclature sensibilité au genre (NSG) et celle à l'enfant (NSE) au sein de ministères pilotes en Tunisie. Ces points de vigilance portent principalement sur les aspects suivants :

- Confusions possibles au niveau de la ventilation dues à l'hétérogénéité des bénéficiaires
- Difficultés en cas de ventilations multiples
- Indisponibilité ou difficultés de collecte des statistiques

Dans l'optique d'assurer une clarté accrue, il convient de noter que la totalité des points requérant une attention soutenue a été mise en lumière à travers des exemples concrets, émanant d'erreurs perpétrées au cours de la phase expérimentale par certains ministères pilotes.

Il est aussi à souligner que certains éléments de vigilance se révèlent communs à la ventilation des dépenses sensibles au genre et à celles à l'enfant, tandis que d'autres revêtent un caractère spécifique à l'un ou l'autre.

3.3.2 Les différents points d'attention

i. Confusions possibles au niveau de la ventilation dues à l'Hétérogénéité des bénéficiaires



(1) Attention aux erreurs possibles de ventilation de sous-activités/ activités ou projets dont les bénéficiaires sont hétérogènes.

(Point d'attention commun à la catégorisation des dépenses sensibles au genre et à l'enfant)

Les causes sous-jacentes à l'hétérogénéité des groupes cibles au sein de certains projets ou sous-activités/activités ont été préalablement abordées (voir section 2.5.3). Cette diversité des groupes cibles présente le risque de générer des erreurs à la fois dans la catégorisation et dans la répartition.

Deux solutions sont préconisées dans ces cas par **Encadré 3.1** :

Encadré 3.1: Solutions recommandées en cas d'hétérogénéité des bénéficiaires

<p>1^{ère} solution :</p> 	<p>Étudier l'opportunité d'ajuster le référentiel d'activités et/ou d'éviter de budgétiser des projets sous forme d'enveloppes globales afin d'assurer une meilleure homogénéité des dépenses et de procéder par la suite à une ventilation selon les bénéficiaires cibles.</p>
<p>2^{ème} solution :</p> 	<p>A défaut de pouvoir appliquer la 1^{ère} solution :</p> <ul style="list-style-type: none">● Procéder à la ventilation de chaque composante ou action du projet ou sous activité/activité selon les proportions de ses bénéficiaires ;● Déterminer le montant du budget sensible au genre ou à l'enfant en sommant les dépenses de chaque composante ou action ventilée par type de bénéficiaire.

NB : En cas d'indisponibilité de données précises concernant les bénéficiaires de chaque composante/action, se référer dans la **section 2.5** au

point **iv. Indisponibilité des données ou difficultés de collecte des statistiques.**

Encadré 3.2 : Exemples de dépenses de projets, sous activités ou activités budgétisées sous forme d’enveloppes globales

Exemples	Recommandations
<p>EXEMPLE 1 :</p> <p>Mission : Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Programme : Enseignement Supérieur ● Les projets « Aménagement de terrains » et « Maintenance et prise en charges des établissements universitaires » : ont été budgétisés globalement au niveau central alors qu’ils concernent un niveau décentralisé. 	<p>Il est recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● De budgétiser séparément chaque projet puis de le ventiler suivant Les statistiques se rapportant à ses bénéficiaires ; ● À défaut, de procéder à la ventilation de la dépense sur la base d’un état détaillé des composantes des projets.
<p>EXEMPLE 2 :</p> <p>Mission : Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Programme : enseignement Supérieur <p>Les dépenses se rapportant à</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les projets : enseignement et encadrement à l’université de Carthage » concernent l’université ainsi que les établissements universitaires s’y rattachant. 	<p>Pour l’activité enseignement et encadrement à l’université :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Établir un état détaillant les dépenses par établissement universitaire en identifiant celles se rapportent à l’administration de l’université ● Ventiler chaque dépense sur la base de l’état détaillé selon les proportions de ses bénéficiaires Femmes et Hommes : <p>Pour les dépenses se rapportant à l’administration de l’université de Carthage : Les ventiler sur la base du % moyen des étudiantes et étudiants de tous les établissements universitaires se rattachant à l’université de Carthage.</p> <p>Pour les dépenses se rapportant aux établissements se rattachant à l’université de Carthage : Ventiler chaque dépense d’établissement sur la base du % moyen des étudiantes et étudiants de l’établissement universitaire en question.</p> <p>Si la répartition selon l’établissement s’avère impossible, retenir le % moyen des étudiantes et étudiants de tous les établissements universitaires se rattachant à l’université de Carthage.</p>

EXEMPLE 3 :

Mission Affaires Sociales

- Programme Promotion sociale
- Le projet « Aménagement des centres de défenses de d'intégration sociale et encadrement des tranches vulnérables » : comprend plusieurs composantes disposant de bénéficiaires variées.

Il est préconisé, également dans ce cas, de ventiler les dépenses de chaque centre selon la proportion de ses bénéficiaires femmes et hommes

EXEMPLE 4 : Dépenses d'activité dont l'hétérogénéité des bénéficiaires est due au référentiel d'activités

Mission Affaires Sociales

- Programme Promotion sociale
- Activité: Décaissement des aides aux familles nécessiteuses et à faible revenu.

Certaines dépenses d'intervention rattachées à cette activité n'ont pas les mêmes bénéficiaires risquant de créer des biais au niveau de leur ventilation au niveau de la NSE tels que dépenses :

- D'aides aux familles nécessiteuses : qui bénéficient aux Agents et non directement aux enfants
- De gratuité des déplacements terrestres au profit des enfants des familles nécessiteuses : qui bénéficient directement aux enfants

Il est préconisé soit de revoir le référentiel d'activités afin d'éclater cette activité en sous activités dont les bénéficiaires sont homogènes, soit à défaut, de procéder la ventilation de chaque dépense d'intervention selon les proportions de ses bénéficiaires enfants ou agents.

EXEMPLE 5 : Ventilation des dépenses de projets et sous activités ou activités sur la base d'un état détaillé

Exemple d'application de la solution de ventilation sur la base d'un état détaillé des composantes des projets dans le cas de non défalcation :

Mission : Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

Programme : Enseignement Supérieur

Sous-programme : Supervision de la formation universitaire

- Activité : développement et aménagement des espaces et des établissements supérieur

Le projet « Maintenance et prise en charges des établissements universitaires » : a été budgétisé au niveau central sous forme d'enveloppe globale.

Le tableau suivant illustre un exemple chiffré de la ventilation du projet sur la base d'un état détaillé de ses composantes (seul le montant du projet est issu de données réelles du budget de l'année 2024. Toutes les autres informations fournies sont simulées) :

Liste détaillée	Montant dépenses par composante	Facteurs de pondération	Nombre			Proportion de Bénéficiaires		Montant Budget Sensible au Genre par Bénéficiaire	
			Etudiantes	Etudiants	Total	Etudiantes	Etudiants	Femmes	Hommes
Administration université de carthage	226	proportion des étudiants.es de l'université de	20 108	30 206	50 314	67 %	33 %	150	76
Institut National des Sciences Appliquées	156	proportion des étudiants.es de l'INSAT	1 136	893	2 029	56 %	44 %	89	70
Institut supérieur de Gestion ISG	127	proportion des étudiants.es de l'ISC	939	1 017	1 956	48 %	52 %	61	66
Institut Supérieur des technologies médicales	188	proportion des étudiants.es de ISTM	1 001	696	1 697	59 %	41 %	111	77
Total dépenses Projet	700							411	289

 **2) Attention à ne pas ventiler une dépense dans deux ou plusieurs colonnes du montant du Budget Sensible aux Enfants.**

Il est envisageable que certains projets, sous-activités ou activités puissent simultanément affecter à la fois des enfants (catégorie 2) et des tuteurs (catégorie 3). Au cours de la phase d'expérimentation, certains ministères ont opé-

ré une répartition de ce type de dépenses entre deux colonnes du montant du budget sensible à l'enfant : « Dépenses Élargies » et « Dépenses Agents ».

Recommandations :

Il convient de noter qu'une sous-activité/activité ou un projet donné ne peut être classé qu'au moyen d'un seul code de catégorisation, déterminé par les groupes cibles visés.

Comme le témoigne le **Tableau 2.5**, toute dépense visant à la fois des enfants et des agents doit être

classée dans la catégorie 2 et ne sera enregistrée que dans une seule colonne, celle associée au montant du budget sensible à l'enfant, soit « Dépenses élargies ».

Cependant, il est fortement recommandé de spécifier la proportion de la dépense dédiée aux agents dans le commentaire du NSE (veuillez consulter le module 4).

Encadré 3.3 : Exemples de dépenses bénéficiant simultanément aux enfants et agents

EXEMPLE

Mission : Équipement et Habitat

Programmes : Infrastructure routière, Aménagement du territoire urbanisme et Habitat.

Sous-programme : Développement et entretien de l'infrastructure routière au niveau Central.

- Activité : Entretien des pistes rurales.

Les dépenses relatives aux projets ou sous activités ont été imputées dans le montant Budget Sensible aux Enfants dans deux colonnes « Dépenses élargies » et « Agents »

Recommandations :

Les dépenses qui profitent à la fois aux enfants et aux agents doivent être classées dans la catégorie 2, désignée comme « Dépenses élargies » (conformément au **Tableau 2.5**). Le montant correspondant ne sera affecté qu'à une seule colonne : le montant du budget sensible au genre - Élargie, en fonction de la proportion attribuée aux enfants.

ii. Difficultés en cas de Ventilations multiples



Certaines dépenses de projets sous activités ou activités bénéficient indirectement aux Femmes/Hommes et/ou Enfants et n'ont pas pu être ventilées par certains ministères lors de la phase d'expérimentation.

Certaines dépenses de projets sous activités ou activités bénéficient indirectement aux Femmes/Hommes et/ou Enfants et n'ont pas pu être ventilées par certains ministères lors de la phase d'expérimentation.

Recommandations :

Pour ce type de dépenses, une ventilation double voire multiple, qui se révèle délicate, doit être effectuée. Les exemples fournis ci-dessous illustrent cette complexité.

Encadré 3.4 : Exemples de ventilations multiples

Exemples	Recommandations
<p>EXEMPLE 1 :</p> <p>Mission : Justice</p> <p>Programme : Prisons</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité : pilotage et réhabilitation du secteur des Prisons et Rééducations . ● Les dépenses du projet : « programme d’habillement des agents des établissements pénitenciers » 	<p>Ces dépenses bénéficient indirectement aux prisonniers et aux détenus dans les centres de rééducation et nécessitent une double ventilation comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 1^{ère} Ventilation : répartir les dépenses entre les établissements pénitentiaires, centres de rééducation ou administration selon la proportion du personnel y travaillant, bénéficiaire des tenues (indépendamment du sexe). ● 2^{ème} Ventilation : ventiler les dépenses affectées à chaque établissement pénitentiaire ou centre de rééducation selon la proportion des Femmes/Hommes (NSG) ou la proportion des enfants (NSE) parmi les prisonniers de l’établissement.
<p>EXEMPLE 2 :</p> <p>Mission : Justice</p> <p>Programme : Prisons</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité : Pilotage et réhabilitation du secteur des Prisons et Rééducations. <p>Les bénéficiaires de la Sous-activité « Formation » se rapportant à l’Unité Opérationnelle « École Nationale des Prisons et Rééducations » sont hétérogènes .</p>	<p>L’école dispense de la formation initiale où on considère que les bénéficiaires sont les apprenants et la formation continue où les bénéficiaires finaux sont les prisonnières et prisonniers. La dépense de cette sous activité requière une multiple ventilation comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 1^{ère} Ventilation : répartir les dépenses entre formation continue et formation initiale : selon le nombre d’heures de formation. <p>Pour la Formation Initiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 2^{ème} Ventilation : ventiler ses dépenses entre les bénéficiaires Femmes/Hommes selon le % des Effectifs des apprenants Femmes/Hommes. <p>Pour la Formation Continue :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 2^{ème} Ventilation entre établissements et centres : ventiler ses dépenses entre les établissements pénitentiaires, centres de rééducation et administration et ce, selon le % Heures de formation dont a bénéficié leur personnel. ● 3^{ème} Ventilation entre bénéficiaires : répartir les dépenses affectées à chaque établissement pénitentiaire ou centre de rééducation entre les prisonnières et prisonniers (NSG) ou détenus mineurs (NSE) et ce, selon leur proportion.

iii. Indisponibilité ou difficultés de collecte des statistiques



Attention aux erreurs possibles de ventilation de sous-activités/activités ou projets dont les statistiques sur leurs bénéficiaires sont indisponibles (Point d'attention commun à la catégorisation des dépenses sensibles au genre et celles sensibles à l'enfant).

L'absence de statistiques concernant les proportions de femmes et d'hommes pour la NSG et d'enfants et d'agents pour la NSE risque de créer des difficultés au niveau de la ventilation des dépenses. L'indisponibilité de données statistiques touche tant les dépenses des nouveaux projets que les anciens projets, sous activités ou activités.

Au cours de la phase d'expérimentation, et face à l'absence de statistiques, certains ministères ont opté pour les approches suivantes :

- Catégorisation comme neutre ;
- Absence de ventilation ;
- Utilisation des statistiques nationales globales comme base de répartition.



Recommandations :

En premier lieu, il est primordial de rappeler que l'absence de données statistiques ne saurait en aucun cas influencer la catégorisation.

En second lieu, l'utilisation d'une ventilation basée sur un pourcentage global national risque de biaiser les analyses de sensibilité genre/enfant ex ante et post ante. Par conséquent, il est vivement conseillé aux ministères de prendre des mesures adéquates en vue d'obtenir à l'avenir des données statistiques précises, notamment en :

- Intégrant, pour les nouveaux projets, des données relatives au genre et à l'enfant dans les études de faisabilité ou d'impact, en particulier les statistiques concernant les groupes cibles, et en les incluant dans les fiches de projet.

- Mettant en place, pour les projets, sous-activités et activités antérieurs, un mécanisme de collecte systématique de données plus précises relatives au genre et à l'enfant concernant les bénéficiaires.

Dans le cas où l'absence de données précises sur les groupes cibles persiste, il est recommandé d'opter pour l'une des solutions suivantes :

- Examiner la faisabilité d'utiliser des données relatives au genre/enfants provenant de projets/activités similaires (même région, même domaine, etc.).
- Se baser sur les statistiques propres à la circonscription/municipalité/région où le projet sera implanté (pour les nouveaux projets) ou où le projet, la sous-activité/activité est réalisé (pour les anciens).
- Collaborer avec d'autres entités au sein du même ministère ou d'autres ministères, tels que le ministère de la Famille, la Femme, l'Enfance et les Seniors, de l'Éducation, de l'Intérieur, des Affaires sociales, afin d'obtenir des statistiques plus précises si elles sont déjà disponibles ou de collecter de telles données si nécessaire.
- À défaut de données précises, se baser sur les statistiques de la population régionale ou nationale.

Encadré 3.5 : Exemples de difficultés de ventilation à cause de l'indisponibilité/difficulté à obtenir de données statistiques sur le genre/enfants

Exemples	Recommandations
<p>EXEMPLE 1 :</p> <p>Mission Équipement et Habitat</p> <p><i>Programmes : Infrastructure routière,</i></p> <p><i>Sous-programme : Développement et entretien de l'infrastructure routière au niveau Central</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité : construction des ouvrages d'art <p>Les dépenses du projet « Const. OA MCI28 liaison ville de Korbous » : portent sur une nouvelle route qui ont été ventilées, lors de la phase d'expérimentation, au niveau du montant du budget sensible au genre ainsi que celui sensible à l'enfant selon les statistiques nationales car les études de faisabilité initiales ne prennent pas en compte la dimension genre et âge du segment de la population bénéficiaire du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité : exploitation et Entretien du réseau classé <p>Les dépenses du projet « Entretien périodique des routes classé P 2019 » concernent une ancienne route et ont été, lors de la phase d'expérimentation, réparties au niveau du montant du BSG ainsi que celui</p>	<p>Les recommandations préconisées dans ces situations correspondent à celles énoncées précédemment pour le cas général.</p>
<p>EXEMPLE 2 :</p> <p>Mission : Ministère des Affaires sociales</p> <p><i>Programme : Œuvres sociales</i></p> <p><i>Sous-programme : Œuvres sociales au Nord / Œuvres sociales au Centre / Œuvres sociales au Sud</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Activité : fournir des services et des espaces pour l'hébergement, la restauration, les activités estudiantines, l'encadrement et le développement des espaces dédiés. <p>Les dépenses de projets ou activités se rapportant aux restaurants universitaires ou aux centres culturels ou sportifs ont été ventilées selon la proportion des étudiants ou étudiantes rattachés l'office des œuvres universitaires de la région (nord, centre ou Sud).</p>	<p>Il est recommandé d'évaluer la faisabilité technique de recueillir des données précises concernant les bénéficiaires féminins et masculins par le biais d'initiatives telles que le projet de numérisation de la restauration (pour les restaurants) ou la mise en place de cartes d'adhérents numériques.</p> <p>À défaut de pouvoir accéder à de telles données, il est recommandé d'adopter le pourcentage moyen d'étudiantes et d'étudiants au sein des établissements universitaires et des foyers de proximité associés au restaurant ou au centre.</p>

EXEMPLE 3 :

Mission : Femme, Famille, enfance et seniors

Programme : Enfance

Sous-programme : Pilotage programme Enfance

- Activité : pilotage et appui au programme Enfance
- Sous-activité : appui des partenariats dans le domaine de l'enfance

Cette sous activité consiste en un appui aux associations. Mais le programme ne dispose pas actuellement de statistiques sur le genre des bénéficiaires du soutien des associations.

Il est recommandé qu'au niveau des conventions ou programmes exécutifs avec les associations soit intégré des données sur la composition sexuée et l'âge de leurs cibles.

EXEMPLE 4 :

Mission : Éducation

La majorité des dépenses relatives aux activités/sous activités et projets n'a pas été ventilée entre bénéficiaires F/H au cours de la phase d'expérimentation, en raison du manque de données statistiques.

Or, il convient de noter que les données statistiques relatives au genre sont accessibles au sein de la Direction Générale des Bâtiments. Néanmoins, cette dernière identifie les établissements scolaires au moyen de codes qui ne sont, cependant, pas utilisés par la Direction du Budget.

Il est recommandé de renforcer la coordination avec la Direction Générale des Bâtiments, d'intégrer les codes d'identification des établissements lors de l'élaboration des budgets afin de faciliter la collecte des données statistiques des élèves par nombre et sexe.

Encadré 3.6 : A retenir

Pour les dépenses sensibles au genre au niveau de la NSG :

- Seules les « Dépenses présentant une dimension genre » relevant de la catégorie 2, seront ventilées entre bénéficiaires Femmes/Filles et bénéficiaires Hommes/Garçons au niveau du montant du budget sensible au genre.
- Deux méthodes de ventilation des dépenses sensibles au genre sont préconisées : la première est basée sur la proportion des bénéficiaires femmes/hommes, tandis que la seconde utilise le coût unitaire prévisionnel du projet, sous activité ou activité.
- Plusieurs types de facteurs de pondération peuvent être utilisés pour déterminer la proportion des bénéficiaires femmes/hommes :
 - Proportion des F/H ciblés,
 - Proportion F/H ciblés dans les lieux où réside le groupe ciblé,
 - Proportion F/H dans des Établissements ou Centres comparables à celui visé, Proportion F/H selon les statistiques nationales.

Pour les dépenses sensibles au genre au niveau de la NSG :

- Deux catégories peuvent nécessiter une ventilation : les « Dépenses Élargies » et les « Dépenses Agents ».
- Les méthodes de ventilation et les facteurs de pondération sont similaires à celles des dépenses sensibles au genre. Cependant, il existe une troisième méthode de ventilation qui repose sur la proportion des coûts des entrants, produits ou services bénéficiant aux enfants.

MODULE 4 : INTÉGRATION DANS LE SYSTÈME D'INFORMATION

Référentiel de déploiement des
nomenclatures sensibles au
genre et à l'enfant

Ministère des Finances

MODULE 4 : INTEGRATION DE LA NSG ET NSE DANS LE SYSTEME D'INFORMATION

L'intégration de la NSG et NSE dans le système d'information fait intervenir plusieurs parties prenantes et consiste à intégrer des codes reflétant les catégorisations et à ventiler les montants des budgets Sensibles au genre et à l'enfant dans les documents budgétaires.

4.1 PARTIES PRENANTES DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE ET ENFANT DANS NSG ET NSE

L'intégration de la dimension genre et enfant dans NSG et NSE fait appel à différentes parties prenantes selon un processus schématisé par la Figure 4.1, présentée ci-dessous.

Figure 4.1: Parties prenantes dans le processus d'intégration de la dimension genre et enfant dans la NSG et NSE



4.2 POSITIONNEMENT DU CODE GENRE ET ENFANT AU NIVEAU DE LA NOMENCLATURE DU BUDGET

A chaque catégorie genre et enfant est associé un code qui sera intégré au niveau d'une nomenclature complémentaire, à travers une table de correspondance au sein de la nomenclature du budget de l'État.

Il convient de souligner que bien que la catégorisation porte sur les dépenses de projets ou de sous activités ou à défaut d'activités, les codes correspondant au genre et à l'enfant sont insérés au niveau de chaque ligne budgétaire,

Ainsi, la nomenclature d'une ligne budgétaire est composée actuellement de deux parties :

- Une partie prenant en compte le découpage programmatique : mission, programme, sous-programme, unité opérationnelle, activité, sous activité et projet et,
- Une partie économique tenant compte de la nature de la dépense : partie, articles, paragraphes et sous-paragraphes.

C'est au fait au niveau de la partie économique, plus précisément du sous paragraphe de la dépense que les codes genre et enfant sont ajoutés.

4.3 INSCRIPTION DU MONTANT SENSIBLE AU GENRE/ENFANT AU NIVEAU DU BUDGET

4.3.1 Montant Sensible au Genre au niveau du budget

Les dépenses sensibles au genre sont inscrites dans le Budget à travers une table de correspon-

dance comprenant trois colonnes structurées comme le montre la [Figure 4.2](#).

Figure 4.2 : Table de correspondance NSG

Montant Budget Sensible au Genre		Montant Total Budget
Bénéficiaires Femmes	Bénéficiaires Hommes	

Ainsi :

→ La colonne « Montant Budget Sensible au Genre » inscrit la proportion des dépenses sensibles au genre et est éclatée en 2 sous colonnes :

- « Bénéficiaires Femmes » : inscrit le montant des dépenses qui bénéficient aux Femmes/Filles
- « Bénéficiaires Hommes » : inscrit le montant des dépenses qui bénéficient aux Hommes/Garçons

→ La colonne « Montant Total Budget » : inscrit le montant total des dépenses qu'elles soient sensibles au genre ou pas.

Il convient de noter que le Montant du Budget Sensible au Genre peut être inférieur au Montant Total du Budget et ce, dans le cas où une partie ou la totalité de la dépense est neutre.

Le [Tableau 4.1](#) suivant explicite pour chaque catégorie de dépenses, la ou les sous colonnes, colonnes d'imputation des montants sensibles au genre et rappelle celle concernée par la ventilation.

Tableau 4.1: Ventilation et colonnes d'imputation des dépenses au niveau de la NSG

Catégorie		Ventilation/Pas de Ventilation	Sous colonnes/Colonnes d'imputation au sein du Montant Budget Sensible au Genre
	Code 0 : <i>Dépenses neutres</i>	Aucune ventilation n'est opérée	Aucun montant ne sera inscrit dans la colonne Montant Budget Sensible au Genre.
	Code 1 : <i>Dépenses visant spécifiquement la promotion de l'égalité de genre</i>	Aucune ventilation n'est opérée	<p>Le montant de la dépense visant spécifiquement la promotion de l'égalité de genre sera inscrit dans une seule sous colonne du Montant Budget Sensible au Genre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Soit 100% dans Bénéficiaires Femmes : si les bénéficiaires sont exclusivement des femmes/filles ● Soit 100% dans Bénéficiaires Hommes : si les bénéficiaires sont exclusivement des hommes/garçons <p><i>Le montant total de la dépense sera inscrit dans la colonne « Montant Total Budget » et peut être supérieur ou égal au Montant Budget Sensible au Genre.</i></p>
	Code 2 : <i>Dépenses présentant une dimension genre</i>	Une ventilation est effectuée pour montant des dépenses présentant ne dimension genre.	<p>Le montant de la dépense présentant une dimension genre sera inscrit dans la colonne Montant Budget Sensible au Genre en le ventilant selon des facteurs de pondération entre les sous-colonnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Bénéficiaires Femmes : pour la proportion du montant qui cible les femmes/filles ● Bénéficiaires Hommes : pour la proportion du montant qui cible les hommes/garçons <p><i>Le montant total de la dépense sera inscrit dans la colonne « Montant Total Budget » et peut être supérieur ou égal au Montant Budget Sensible au Genre.</i></p>

4.3.2 Montant Sensible au Genre au niveau du budget

Les dépenses sensibles aux enfants sont enregistrées dans le Budget à travers une table de correspondance présentant quatre colonnes tel qu'illustré par la [Figure 4.3](#).

Figure 4.3 : Table de correspondance NSE

Montant Budget Sensible aux Enfants			Montant Total Budget
Bénéficiaires Directes	Bénéficiaires Élargies	Bénéficiaires Agents	

Ainsi :

- La colonne « Montant Budget Sensible aux Enfants » inscrit la proportion des dépenses sensibles aux enfants et est éclatée en 3 sous colonnes :
 - « Directes » : inscrit le montant des dépenses qui bénéficient directement et exclusivement aux enfants
 - « Élargie » : inscrit la proportion de la dépense qui bénéficient aux Enfants
 - « Agents » : inscrit la proportion de la dépense qui bénéficient aux Agents
- La colonne « Montant Total Budget » : inscrit le montant total des dépenses qu'elles soient sensibles au genre ou pas.

Il est important de noter qu'une dépense sensible à l'enfant ne peut être inscrite que dans **une seule de ces sous colonnes**.

- La colonne « Montant Total Budget » : inscrit le montant total des dépenses qu'elles soient sensibles aux enfants ou pas.

Le Montant du Budget Sensible aux Enfants peut être inférieur au Montant Total Budget dans le cas où une partie ou la totalité de la dépense est neutre.

Le [Tableau 4.2](#) présenté en page suivante offre un détail exhaustif des sous-colonnes ou colonnes dédiées à l'affectation des montants sensibles aux enfants pour chaque catégorie de dépenses. Il rappelle également les colonnes sujettes à la ventilation.

Tableau 4.2 : Ventilation et colonnes d'imputation des dépenses au niveau de la NSE

Catégorie		Ventilation/Pas de Ventilation	Sous colonnes/Colonnes d'imputation au sein du Montant Budget Sensible à l'Enfant
	Code 0 : <i>Dépenses neutres</i>	Aucune ventilation n'est opérée	Aucun montant ne sera inscrit dans la colonne Montant Budget Sensible à l'Enfant.
	Code 1 : <i>Dépenses Directes</i>	Aucune ventilation n'est opérée	<p><i>Le montant des dépenses directes est 100% inscrit dans la sous colonne du Montant Budget Sensible aux Enfants : « Bénéficiaires Directes ».</i></p> <p><i>Dans le cas où une partie de la dépense se rapportant au projet, sous activité/activité est neutre, seule la partie des dépenses directes est imputée dans la sous colonne « Bénéficiaires Directes » et le « Montant Total Budget » sera supérieur, dans ce cas, au « Montant Budget Sensible aux Enfants ».</i></p>
	Code 2 : <i>Dépenses Élargies</i>	Une ventilation est systématiquement effectuée pour le montant des dépenses élargies.	<p>La proportion du montant de la dépense consacrée aux enfants, déterminée selon les facteurs de pondération, est inscrite dans la sous colonne du Montant Budget Sensible aux Enfants : « Bénéficiaires Élargies ».</p> <p>Le montant total de la dépense enregistré dans la colonne « Montant Total Budget » sera toujours supérieur au Montant Budget Sensible aux Enfants.</p>
	Code 3 : <i>Dépenses Agents</i>	Une ventilation peut être effectuée dans certains cas pour saisir le montant destiné uniquement aux Agents.	<p>La proportion du montant de la dépense consacrée aux Agents, déterminée selon les facteurs de pondération est inscrite dans la sous-colonne du Montant Budget Sensible aux Enfants : « Bénéficiaires Agents »</p> <p>Le montant total de la dépense enregistré dans la colonne « Montant Total Budget » sera toujours supérieur au Montant Budget Sensible aux Enfants.</p>

4.4 COMMENTAIRE GENRE /ENFANT

4.4.1 Commentaire Genre

Il est fortement recommandé de rédiger, pour chaque dépense de projet, sous activité ou ac-

tivité catégorisée, un commentaire « Genre » qui servira de justification et d'analyse la catégorie choisie et dont la structure du contenu est décrite dans le **Tableau** suivant :

Tableau 4.3 : Structure du Commentaire Genre

Code Genre	Structure du Commentaire Genre
0	<p>Préciser si le projet, sous activité ou activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Se rapporte au fonctionnement interne ● Se rapporte au pilotage transversal ou, ● De manière certaine
1	<p>Fournir les précisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Informations désagrégées sur le groupe cible parmi les Femmes/Filles ou Hommes/ Garçons : composition, effectif, catégories socio professionnelles, régions.... ● Proportion des femmes ou hommes bénéficiaires si une partie de la dépense est neutre : sources d'informations, traitements réalisés... ● Actions à mener en cas d'indisponibilité des informations ● Analyse « Genre » : c'est une analyse qui prend en compte l'impact potentiel de la mesure envisagée sur la situation respective des femmes et des hommes
2	<p>Fournir les précisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Informations désagrégées sur le groupe cible parmi les Femmes/Filles et Hommes/ Garçons : composition, effectif, catégorie socio professionnelle, région.... ● Méthodes et facteurs de ventilation entre bénéficiaires femmes et hommes : calcul proportion, sources d'informations... ● Actions à mener en cas d'indisponibilité des informations ● Analyse « Genre » : c'est une analyse qui prend en compte l'impact potentiel des mesures envisagées sur la situation respective des femmes et des hommes.

4.4.2 Commentaire Enfant

Il est préconisé, pour chaque dépense de projet, sous activité ou activité catégorisée, d'élaborer

un commentaire « Enfant » qui permettra de justifier et d'analyser la catégorie « Enfant » identifiée. La structure de ce commentaire est présentée par le **Tableau 4.4** suivant :

Tableau 4.4 : Structure du Commentaire Enfant

Code Enfant	Structure du Commentaire Enfant
0	<p>Préciser si le projet, sous activité ou activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Se rapporte au fonctionnement interne. ● Se rapporte au pilotage transversal ou, ● De manière certaine n'est pas susceptible de présenter une dimension enfant : expliquer.
1	<p>Fournir les précisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Informations désagrégées sur le groupe cible parmi les enfants : composition, effectif, tranches d'âge, catégories sociales, régions... ● Proportion des enfants bénéficiaires si une partie de la dépense est neutre : sources d'informations, traitements réalisés... ● Actions à mener en cas d'indisponibilité des informations. ● Analyse « Enfant » : c'est une analyse qui prend en compte l'impact potentiel des mesures envisagées sur les droits et le bien-être des enfants.
2	<p>Fournir les précisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Informations désagrégées sur le groupe cible parmi les agents et les enfants pris en charge : composition, effectif, tranches d'âge, catégories sociales, régions... ● Méthode de ventilation entre enfants et adultes : calcul de proportion des enfants bénéficiaires, sources d'informations, traitements réalisés... ● Actions à mener en cas d'indisponibilité des informations. ● Analyse « Enfant » : c'est une analyse qui prend en compte l'impact potentiel des mesures envisagées sur les droits et le bien-être des enfants. ● Informations sur les « Agents » : s'ils sont visés par une partie de la dépense .
3	<p>Fournir les précisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Informations désagrégées sur le groupe cible parmi les agents : composition, effectif, tranches d'âge, catégorie socio professionnelle, région... ● Proportion des agents bénéficiaires si une partie de la dépense est neutre : sources d'informations, traitements réalisés... ● Actions à mener en cas d'indisponibilité des informations. ● Analyse « Agent » : c'est une analyse qui prend en compte l'impact potentiel, de la prise en charge par les agents, sur les droits et le bien-être des enfants.

Encadré 4.1 : A retenir

Plusieurs parties prenantes interviennent dans l'intégration de la dimension genre et enfant dans NSG et NSE, notamment :

- Les responsables de programmes, dans le cadre d'un dialogue de gestion et de discussions budgétaires arrêtent les catégories à attribuer, les méthodes et facteurs de pondération à retenir ;
- Le responsable de la Direction Administrative et Financière intègre les codes de catégorisation liés au genre et à l'enfant, ainsi que les montants sensibles au genre et à l'enfant dans les documents budgétaires ;
- L'Administrateur du Budget, au ministère des Finances, peut émettre des observations.

Les codes genre et enfant sont intégrés dans une nomenclature complémentaire.

Les montants sensibles au genre et à l'enfant sont inscrits dans le budget à travers une table de correspondance.

- La rédaction d'un commentaire genre/enfant est recommandée afin de justifier et d'analyser chaque catégorie choisie.

BIBLIOGRAPHIE

Budlender, D, Sharp, D and Allen, K. (1998). « How to Do a Gender-Sensitive Budget Analysis: Contemporary Research and Practice. London, UK: Commonwealth Secretariat. »

Centre gallois pour les politiques publiques (2019). « Lutter contre l'inégalité par la budgétisation sensible au genre : Evidence and models ».

Conseil de l'Europe, (2004). « L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire : Rapport final du groupe de spécialistes sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ».

IFC (2017). « Investir dans les femmes : Nouvelles preuves pour l'analyse de rentabilisation » Investing in Women : New Evidence for the business case.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. (2011). « Manuel pour la mise en œuvre du gender budgeting au sein de l'administration fédérale Belge ».

Loi n° 2019-15 du 13 février 2019 portant Loi Organique du Budget et Arrêté du ministre des Finances du 10 avril 2019, fixant la nomenclature des dépenses du budget de l'État.

LOI NO. 95-92 DU 9 NOVEMBRE 1995, relative à la publication du code de la protection de l'enfant.

PEFA. « Tracking Budget Expenditure for Gender Equality » GRPFM 6.

UNICEF (2021). « Child-focused public expenditure measure » Analyse des dépenses publiques en faveur des enfants.

UNICEF Mexico and Fundación IDEA (2012). « Public investment in children and adolescents in Mexico. » - Updated version 2008-2011.

UNICEF-MAS-PEP (2020). « Tunisia: Impact of the COVID-19 pandemic on child poverty and monetary inequality ».

UNICEF, (2012). « Inversión pública in la infancia y la adolescencia in Mexico. » Version actualisée 2008-2011.

Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux. (2022). « Les Inégalités en Tunisie » Disponible <https://ftdes.net/rapports/inegalites.fr.pdf>.

Institut National Statistiques (2023). « Indicateurs de l'emploi et du chômage au deuxième trimestre 2023 » Communiqué de presse.

WHO, UNICEF (2020). The Lancet.

UNICEF. (2014). « Investir dans les enfants au Pérou : Une méthodologie et un cadre de suivi ».